



EUROBAROMETRE

Eurobaromètre spécial



Commission
européenne

LA PROTECTION DES DONNÉES

Terrain : Septembre 2003

Publication : Décembre 2003

Eurobaromètre Spécial 196 – Vague 60.0 - European Opinion Research Group EEIG

Sondage commandité par la Direction Générale "Marché Intérieur" (Unité E4, Médias et protection des données) et coordonné par la Direction Générale Presse et Communication

Le présent document ne représente pas le point de vue de la Commission européenne.
Les interprétations et les opinions qu'il contient n'engagent que les auteurs.

Ce sondage d'opinion a été réalisé à la demande de la Direction Générale "Marché Intérieur" (Unité E4, Médias et protection des données), géré et organisé par la Direction générale Presse et Communication (Secteur « Analyse de l'opinion publique »).

Il a été effectué dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2003, sous la coordination générale du European Opinion Research Group (EORG : un consortium d'agences d'étude de marché et d'opinion publique, constitué d'INRA in BELGIUM - I.C.O. et de GfK Ad Hoc Worldwide.

Le questionnaire, le nom des instituts associés à la recherche et les spécifications techniques figurent en annexe.

Le présent rapport n'engage en aucune façon la responsabilité de la Commission européenne.

La langue originale de ce rapport est l'anglais.

Table des matières

Introduction.....	5
I. LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE.....	7
II. LA CONFIANCE ENVERS LES ORGANISATIONS QUI DÉTIENNENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	11
II.1. Les services de santé et les médecins	11
II.2. Les compagnies d'assurance.....	13
II.3. Les sociétés de cartes de crédit.....	15
II.4. Les banques et les institutions financières	17
II.5. Les employeurs	19
II.6. La police	21
II.7. La sécurité sociale.....	23
II.8. Les autorités fiscales	25
II.9. Les autorités locales	27
II.10. Les autorités nationales	29
II.11. Les organismes de référence de solvabilité	31
II.12. Les sociétés de vente par correspondance	34
II.13. Les associations sans but lucratif.....	36
II.14. Les sociétés d'études de marché et de sondages d'opinions.....	38
III. LES OPINIONS SUR LE RECUEIL DES DONNÉES ET LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS.....	40
IV. CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION ET DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES	51
V. LES INSTRUMENTS POUR PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES	57
VI. LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PROTECTION DES DONNÉES	59
VII. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA SURVEILLANCE DES COMMUNICATIONS ..	61
ANNEXES	65
ANNEXE I : QUESTIONNAIRE EN FRANÇAIS.....	66
ANNEXE II : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES - EUROBAROMÈTRE STANDARD 60.0 ...	75

Note au lecteur :

1. Dans les tableaux, les États membres sont représentés par les abréviations suivantes :

B	Belgique
DK	Danemark
D Ouest	"Anciens" Länder d'Allemagne de l'Ouest
D Total	Allemagne
D Est	"Nouveaux" Länder d'Allemagne de l'Est
GR	Grèce
E	Espagne
F	France
IRL	Irlande
I	Italie
L	Luxembourg
NL	Pays-Bas
A	Autriche
P	Portugal
FIN	Finlande
S	Suède
UK	Royaume-Uni

La distinction entre nouveaux et anciens Länder allemands a été conservée, parce que les différences d'opinions entre ces deux parties du pays restent marquées.

2. L'abréviation utilisée pour l'ensemble de l'Union européenne est UE15, celle pour la Communauté européenne de 1991 est CE12.
3. La somme des pourcentages peut dépasser 100% à cause des arrondis, ou lorsque la question permet de donner plusieurs réponses.
4. Le sondage réalisé en 2003 comporte davantage de données sociodémographiques que ceux de 1996 et 1991, auxquels il est également fait référence dans ce rapport. Lorsque ces données manquent dans l'étude de 1996 ou dans celle de 1991 (la Communauté européenne d'alors ne comptait que 12 pays), l'abréviation N/D (Non Disponible) figure dans les tableaux comparatifs.

Introduction

Le présent rapport étudie les opinions des citoyens de l'Union européenne sur la protection de la vie privée, en liaison avec les informations à caractère personnel détenues par divers organismes publics et privés. Les opinions sont analysées à travers l'UE, sur base des résultats par pays et par variables sociodémographiques, mettant en valeur les similarités et les différences en fonction de l'âge, du niveau d'études, de l'activité, etc.

Les principales données sur lesquelles se base ce rapport ont été recueillies entre le 1er et le 30 septembre 2003, dans la vague 60.0 de l'Eurobaromètre Standard. Le détail des spécifications techniques de ce sondage figure en annexe.

Ce sondage comportait sept questions. Le questionnaire figure également en annexe.

À des fins de comparaison et pour évaluer l'évolution des opinions des citoyens de l'Union européenne, il est également fait référence aux résultats de deux recherches similaires précédentes.

La plus récente d'entre elles (l'Eurobaromètre 45.1) a été effectuée au Printemps 1996, dans les mêmes 15 États membres.

La plus ancienne date de l'Automne 1991, et fut conduite dans les 12 pays de la Communauté européenne d'alors.

Le présent rapport débute par l'étude des opinions générales sur la protection des données à caractère personnel, et étudie le niveau de préoccupation que ce sujet suscite.

Les répondants ont ensuite été interrogés sur leur confiance envers l'utilisation acceptable de données à caractère personnel détenues par des organisations telles que les banques, la police, les médecins, etc.

Puis nous avons recueilli les avis sur des aspects spécifiques de la collecte et du traitement des données, comme la confiance dans l'efficacité du cadre juridique sur la protection des données, la sécurité des informations sur Internet, etc.

De même, la connaissance de la législation, des procédures de plainte, des sanctions envers les contrevenants et du droit à limiter l'utilisation des données à caractère personnel a été analysée.

Nombre de technologies visent à contrôler et à limiter le recueil et la conservation des données à travers Internet. Il a été demandé aux répondants s'ils avaient connaissance de ces outils. Dans la foulée, des questions complémentaires ont été posées à ceux qui en connaissaient l'existence mais n'en avaient jamais fait usage.

L'opposition entre les droits et libertés fondamentales et les impératifs de sécurité nationale a également été évoquée, au moment de traiter de la surveillance des communications par téléphone et Internet.

Au fur et à mesure de cette étude, nous verrons que les principales différences d'opinions reposent sur des caractéristiques nationales, plus que sur des données sociodémographiques.

C'est pourquoi les données par pays sont présentées dans des tableaux, avec un commentaire des principaux éléments et des évolutions les plus marquées.

L'utilisation de tableaux pour présenter les résultats en fonction des variables sociodémographiques est limitée aux cas où ces informations sont utiles à une analyse complète de la situation. Dans le cas contraire, seules les évolutions et différences intéressantes sont commentées.

I. LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Il a été demandé aux personnes interrogées si elles jugeaient que leur vie privée était correctement protégée.

Q. 30. Différentes organisations privées et publiques conservent des informations personnelles nous concernant. On dit parfois que notre vie privée doit être correctement protégée. Etes-vous soucieux(se) ou non de la protection de votre vie privée ?

Analyse par pays

	Très soucieux(se)			Assez soucieux(se)			Assez peu soucieux(se)			Pas du tout soucieux(se)			Ne sait pas		
	91	96	03	91	96	03	91	96	03	91	96	03	91	96	03
B	29	23	23	27	35	32	24	30	25	14	11	20	6	2	1
DK	13	13	13	31	33	29	32	32	32	24	22	25	1	0	1
D.O	22	14	18	34	34	38	28	40	32	10	8	10	3	5	3
D.T	23	14	19	38	35	39	27	39	31	9	8	10	3	4	3
D.E	29	14	22	41	38	42	22	35	27	6	10	7	1	2	2
GR	51	37	58	26	29	26	12	16	9	7	16	6	5	3	2
E	15	12	13	22	34	33	30	28	32	28	22	22	6	4	1
F	54	40	37	21	43	37	9	10	15	4	5	9	5	2	2
IRL	47	28	36	28	37	36	15	24	17	6	8	6	4	3	5
I	47	11	14	30	27	33	10	33	34	10	25	17	3	4	2
L	32	23	27	30	33	34	23	27	20	8	15	16	7	3	2
NL	15	11	15	39	36	33	30	35	35	15	17	18	1	1	1
A	N/D	15	19	N/D	23	32	N/D	40	30	N/D	16	14	N/D	6	6
P	16	31	13	32	34	37	20	18	27	25	13	20	7	4	3
FIN	N/D	6	15	N/D	24	34	N/D	44	38	N/D	24	14	N/D	2	0
S	N/D	59	54	N/D	27	31	N/D	10	12	N/D	2	3	N/D	1	1
UK	44	43	41	32	38	34	15	13	16	8	5	8	2	1	1
CE12	35	N/D	N/D	31	N/D	N/D	19	N/D	N/D	12	N/D	N/D	4	N/D	N/D
UE15	N/D	24	25	N/D	34	35	N/D	26	25	N/D	13	13	N/D	3	2

En moyenne, en 2003, 60% des citoyens de l'UE se disent **inquiets**, dans une mesure variable, quant au thème général de la protection de leur vie privée. Ce chiffre révèle une augmentation du niveau d'inquiétude par rapport au même sondage, réalisé il y a sept ans : à cette époque, seule une personne interrogée sur quatre (25%) était **très** inquiète.

Comme cela arrive souvent dans ce genre de sondages, cette moyenne recouvre d'importantes différences d'opinion. Ainsi, seuls 13% des Danois, des Espagnols et des Portugais se montrent **très** inquiets, alors que plus de la moitié des Grecs (58%) et des Suédois (54%) partagent cette forte inquiétude.

Il est intéressant de noter que la légère augmentation moyenne de ces chiffres, à l'échelle de l'Union européenne, ne se reflète pas dans les données relatives à ces deux derniers pays : on relève, en Grèce, une évolution très significative (de 37% à 58%), alors qu'en Suède on note un recul de 59% à 54%.

En 2003, les habitants des Länder d'Allemagne de l'Est ont plus tendance qu'en 1996 à se dire **très inquiets** (22%, contre 14%), tout comme les Irlandais (36%, contre 28%).

On observe également une nette affirmation de l'inquiétude en Finlande : en 1996, seuls 30% des Finlandais étaient très préoccupés; ils sont maintenant 49%.

Au Portugal, en revanche, la proportion des personnes très inquiètes est en net repli depuis 1996, de 31% à 13%, contrairement à l'évolution généralement observée.

À l'autre extrémité du spectre, 13% des citoyens de l'UE15, tant en 1996 qu'en 2003, ne sont pas du tout soucieux de la protection de leur vie privée. En 2003, les moins inquiets sont les Danois (25%), les Espagnols (22%) et les Portugais (20%).

Si l'on prend en compte les données recueillies en 1991, dans les 12 États membres de ce qui était alors la Communauté européenne, on relève d'intéressantes évolutions sur cette période de 12 années.

Depuis 1991, le niveau maximum d'inquiétude a nettement reculé en France, en Irlande et en Italie.

En France, par exemple, 54% se disaient **très inquiets** en 1991, contre seulement 37% en 2003. Dans le même temps, la proportion de ceux qui ne se sentaient **pas du tout inquiets** est passée de 4% à 9%, celle des **pas très inquiets** de 9% à 15%, et celle des **assez inquiets** de 21% à 37%.

Toutes ces évolutions tendent, globalement, vers un niveau d'inquiétude plus éloigné de l'extrémité supérieure.

De la même façon, entre 1991 et 2003, le pourcentage de personnes **très inquiètes** est passé de 47% à 36% en Irlande, et de 47% à 36% en Italie.

On peut mieux apprécier la variation de l'opinion italienne en regroupant les réponses "très inquiet" et "assez inquiet" (sous l'appellation "inquiets"), d'une part, et les réponses "assez peu inquiet" et "pas du tout inquiet" (sous l'appellation "pas inquiets"), d'autre part. Ainsi, les "**inquiets**" sont en net recul, de 77% à 47%, alors que les "**pas inquiets**" passent de 20% à 51%.

Même si une comparaison entre les deux chiffres n'est pas statistiquement correcte, notons toutefois que, dans les 12 pays de la Communauté européenne de 1992, 35% des personnes interrogées étaient **très inquiètes**, alors que, douze ans plus tard, dans l'UE15, elles ne sont plus que 25%.

Analyse sociodémographique

	Niveau d'inquiétude									
	Très		Assez		Assez peu		Pas du tout		Ne sait pas	
	1996	2003	1996	2003	1996	2003	1996	2003	1996	2003
Sexe										
Homme	24	26	35	35	26	25	12	13	2	2
Femme	24	25	34	35	26	25	13	13	4	2
Âge										
15-24 ans	21	19	34	35	27	28	15	16	3	2
25-39 ans	23	25	38	37	27	27	11	10	2	2
40-54 ans	28	27	33	36	25	25	10	10	2	2
55 ans et +	24	27	33	32	25	23	14	15	4	2
Niveau d'études										
Jusqu'à 15 ans ou -	22	24	32	32	25	26	16	16	4	3
16-19 ans	26	26	36	37	25	26	11	11	2	2
Jusqu'à 20 ans ou +	26	30	35	36	27	23	11	11	2	1
Activité										
Indépendants	23	27	36	37	26	23	14	12	1	2
Cadres supérieurs	27	28	34	40	28	24	9	8	2	1
Autres "cols blancs"	24	25	35	36	28	28	11	10	2	1
Ouvriers	26	24	36	38	25	25	11	12	2	2
Personnes au foyer	19	25	35	31	27	27	14	14	5	2
Chômeurs	30	28	32	33	21	25	14	12	2	3
Retraités	24	28	32	31	25	24	15	16	5	2
Étudiants	19	19	33	33	30	30	14	16	4	3
Habitat										
Zone rurale/village	N/D	24	N/D	34	N/D	26	N/D	15	N/D	2
Ville moyenne	N/D	23	N/D	36	N/D	27	N/D	13	N/D	2
Grande ville	N/D	31	N/D	34	N/D	23	N/D	11	N/D	1
Revenu										
--	N/D	26	N/D	30	N/D	26	N/D	16	N/D	3
-	N/D	24	N/D	36	N/D	26	N/D	12	N/D	2
+	N/D	23	N/D	37	N/D	28	N/D	11	N/D	2
++	N/D	25	N/D	36	N/D	26	N/D	12	N/D	1
UE15	24	25	34	35	26	25	13	13	3	2

Comme indiqué dans l'Introduction, on relèvera que, sur cette question générale, les principales différences d'attitudes sont davantage conditionnées par la nationalité que par les caractéristiques sociodémographiques, comme le sexe, l'âge, le niveau d'éducation ou l'activité.

La preuve en est que, dans cette analyse sociodémographique, les chiffres ne révèlent que peu d'évolutions ou de tendances. Par exemple, ceux qui se disent particulièrement inquiets sont aussi bien des hommes que des femmes, de tous âges.

Prenons comme autre exemple les Européens qui ne se sentent **pas très inquiets** : en 2003, la moyenne UE15 est de 25%, soit exactement le même chiffre chez les femmes et chez les hommes. De même, les chiffres en fonction de l'âge ne varient qu'entre 23% et 28%.

Ce large consensus contraste grandement avec les résultats de l'analyse par pays, qui montrent une variation entre 9% en Grèce et 38% en Finlande.

Sur cette question spécifique du niveau d'inquiétude, les données indiquent une préoccupation légèrement plus élevée chez les plus âgés et chez les plus éduqués.

Si l'on considère l'activité des adultes (c'est à dire, sans prendre en compte les étudiants), aucune différence notable n'apparaît.

De même, le type de lieu de résidence ou le niveau de revenu ne sont pas des éléments déterminants.

Les données par variables sociodémographiques recueillies en 1996 présentent les mêmes caractéristiques, avec seulement quelques différences minimales par âge, sexe, etc.

Entre 1996 et 2003, seules des évolutions limitées peuvent être relevées, comme une inquiétude plus importante chez les cadres supérieurs ("assez soucieux", de 34% à 40%) et les 40-54 ans (de 33% à 36%).

II. LA CONFIANCE ENVERS LES ORGANISATIONS QUI DÉTIENNENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous avons cherché à évaluer le niveau de confiance envers diverses institutions et organisations qui détiennent des données à caractère personnel.

II.1. Les services de santé et les médecins

Q 31.1. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les services de santé et les médecins

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	79	89	89	10	8	8	5	3	3
DK	92	86	91	7	11	7	1	3	3
D.O	68	79	80	19	16	14	6	5	6
D.T	71	80	82	18	15	13	5	5	6
D.E	81	86	88	12	10	8	3	4	4
GR	72	64	73	17	31	24	5	5	3
E	71	84	83	13	12	14	4	5	2
F	79	82	87	15	16	10	3	2	3
IRL	81	87	84	10	7	10	3	6	6
I	59	73	79	32	17	11	5	10	10
L	81	84	85	7	11	7	4	6	4
NL	89	92	92	7	6	12	3	3	2
A	N/D	83	82	N/D	14	15	N/D	4	6
P	80	78	82	10	18	9	3	4	3
FIN	N/D	91	89	N/D	8	11	N/D	2	2
S	N/D	80	87	N/D	16	10	N/D	4	2
UK	91	88	88	7	10	10	2	2	2
CE12	75	N/D	N/D	16	N/D	N/D	4	N/D	N/D
UE15	N/D	81	84	N/D	14	12	N/D	4	4

Les citoyens de l'Union européenne font particulièrement **confiance** aux services de santé et aux médecins en ce qui concerne le bon usage des données à caractère personnel dont ils ont connaissance : en moyenne, 84% d'entre eux (et même plus de 9 Danois et Hollandais sur 10) expriment cette confiance envers le corps médical.

Le niveau le plus faible de confiance est relevé en Grèce (73%). Même si ce chiffre y est en forte progression par rapport aux 64% de 1996, il rejoint celui de 1991 (72%).

Dans l'ensemble, les chiffres montrent une légère augmentation de la confiance envers les professions médicales entre 1996 et 2003 (de 81% à 84%), et une plus nette croissance depuis 1991 (75%, dans la Communauté européenne à 12%).

Entre 1996 et 2003, la confiance s'est développée plus que la moyenne en Italie (de 73% à 79%), en Suède (de 80% à 87%), en France (de 82% à 87%) et au Danemark (de 86% à 91%).

Les Italiens (10%) sont parmi ceux qui répondent le plus "ne sait pas", tant en 1996 qu'en 2003.

Les données recueillies en 1991 seront utilisées pour rendre compte de l'évolution des opinions dans les 12 États membres de l'Union européenne qui appartenaient déjà à la Communauté, lorsqu'elles semblent intéressantes.

Toutefois, il est souvent plus utile de s'attarder sur la tendance entre 1996 et 2003, plutôt que de considérer une longue période de 12 ans.

C'est pourquoi, lorsque des expressions comme "une augmentation remarquable" ou "un léger recul" seront employées, elles se référeront à la période 1996-2003.

Enfin, le sondage réalisé en 1991 ne concernant que les citoyens des 12 pays de la Communauté européenne d'alors, il n'est pas possible de faire une comparaison directe ("moyenne européenne") avec l'ensemble des 15 pays membres de l'UE en 2003.

Les comparaisons entre groupes de pays seront donc basées sur les évolutions au cours des sept dernières années.

Analyse sociodémographique

Le seul résultat intéressant, sur base des données triées par variables sociodémographiques, est la proportion relativement faible (78%) d'indépendants et de professions libérales qui font confiance aux corps médical.

II.2. Les compagnies d'assurance

Q. 31.2. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les compagnies d'assurance

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	36	56	52	48	36	42	11	7	7
DK	61	48	59	32	46	33	6	7	8
D.O	22	31	38	64	58	51	7	12	12
D.T	21	31	39	64	57	50	8	11	11
D.E	20	35	43	65	56	49	10	9	9
GR	44	30	27	29	60	65	21	10	8
E	39	45	49	37	44	43	13	11	8
F	29	33	41	62	62	52	5	5	7
IRL	43	47	36	42	35	48	9	19	16
I	34	34	35	47	48	49	14	17	17
L	56	58	69	29	32	26	9	10	5
NL	53	58	54	39	35	38	7	7	8
A	N/D	49	57	N/D	39	34	N/D	13	9
P	53	44	49	29	46	43	11	10	8
FIN	N/D	61	72	N/D	32	22	N/D	7	7
S	N/D	53	62	N/D	36	31	N/D	12	7
UK	56	41	39	38	51	50	5	8	11
CE12	36	N/D	N/D	49	N/D	N/D	9	N/D	N/D
UE15	N/D	39	42	N/D	51	48	N/D	10	10

Entre 1996 et 2003, le niveau de **défi**ance envers les compagnies d'assurance, quant à une utilisation acceptable des données à caractère personnel, est passé de 51% à 48%.

Même si les chiffres ne sont pas directement comparables, il est intéressant de noter qu'en 1991 49% des citoyens de la Communauté européenne partageaient cet avis négatif.

En fait, si l'on ne tient pas compte des 10% qui n'avaient pas d'opinion, en 2003, 53% des citoyens de l'Union ne leur font **pas confiance** en la matière.

En utilisant ce même chiffre "net", près de 3 Grecs sur 4 (71%) partagent cette opinion négative.

À l'autre extrémité du spectre, les compagnies d'assurance méritent la **confiance** de 77% des Finlandais. Un niveau élevé de confiance est également perceptible au Luxembourg et au Danemark (même si le chiffre danois reste inférieur aux 61% de 1991).

L'Irlande va à contre-courant de la moyenne des États membres : seuls 36% des Irlandais disent, aujourd'hui, faire confiance aux compagnies d'assurance, contre 47% il y a sept ans.

Analyse sociodémographique

De façon générale, les femmes (44%) redoutent moins que les hommes (51%) que les sociétés d'assurance ne fassent un mauvais usage des données personnelles.

Les personnes les plus âgées et les plus éduquées ont plus tendance à exprimer une opinion négative. Par exemple, seuls 42% des 15-24 ans ne font **pas confiance** aux compagnies d'assurance, contre 52% de ceux qui ont poursuivi leurs études au moins jusqu'à 20 ans, et une moyenne UE15 de 48%.

Le type d'habitat semble également influencer les opinions : ainsi, 44% des ruraux, contre 50% des habitants des grandes villes, **s'inquiètent** de l'utilisation faite des données personnelles par les compagnies d'assurance.

Ces données par variables sociodémographiques sont tout à fait semblables à celles de 1996. Cependant, il y a sept ans, 48% des femmes et 54% des hommes exprimaient leur **défiance**.

II.3. Les sociétés de cartes de crédit

Q. 31.3. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les sociétés de cartes de crédit

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	29	55	49	52	35	42	11	10	10
DK	30	34	48	56	49	36	6	17	16
D.O	12	23	29	72	64	54	7	13	17
D.T	11	25	31	73	61	52	8	14	17
D.E	7	33	41	79	51	42	10	16	17
GR	37	27	13	27	55	80	30	18	7
E	31	39	44	40	46	48	29	15	8
F	22	34	32	66	57	60	8	9	8
IRL	27	30	25	52	40	53	15	30	22
I	28	37	37	47	37	42	20	27	20
L	50	52	63	30	31	30	11	17	7
NL	26	34	39	49	45	46	23	21	15
A	N/D	28	43	N/D	55	45	N/D	18	12
P	43	46	43	31	37	46	18	17	10
FIN	N/D	51	64	N/D	34	23	N/D	15	13
S	N/D	26	45	N/D	53	43	N/D	21	12
UK	28	27	26	62	60	60	9	13	14
CE12	24	N/D	N/D	57	N/D	N/D	13	N/D	N/D
UE15	N/D	32	35	N/D	52	52	N/D	16	14

Les sociétés de cartes de crédit suscitent encore moins la confiance que les compagnies d'assurances : 52% des citoyens de l'Union européenne **s'en méfient**, tant en 2003 qu'en 1996. En 1991, ce chiffre était de 57%, parmi les ressortissants des 12 pays de la Communauté.

Les seules bonnes nouvelles pour ces sociétés sont que le niveau de réponses "**ne sait pas**" a légèrement baissé entre 1996 et 2003, passant de 16% à 14%, et que le niveau de **confiance** s'est accru d'autant, passant de 32% à 35%.

Encore une fois, les perceptions sont, ici, plus influencées par la nationalité que par les caractéristiques sociodémographiques.

Ainsi, on aboutit à une moyenne UE15 de 52% qui ne font **pas confiance** aux sociétés de cartes de crédit, avec des données nationales aussi dissemblables que 80% en Grèce et 23% en Finlande.

Non seulement ces chiffres diffèrent considérablement, mais encore l'évolution des opinions dans ces deux pays au cours des sept dernières années a été inverse.

En 1996, 55% des Grecs et 34% des Finlandais **se méfiaient** des sociétés de cartes de crédit dans le domaine de la gestion des données à caractère personnel. Sept ans plus tard, la défiance des Grecs s'est accrue de 25 points (à 80%), alors que celle des Finlandais est en recul de 11 points (à 23%).

En 1991, seuls 11% des Allemands leur faisaient **confiance**, alors qu'ils étaient 25% en 1996, et sont 31% aujourd'hui. On note une évolution semblable en Belgique.

Au cours des douze dernières années, on note un recul léger au Royaume-Uni (28% - 27% - 26%), mais plus accentué en Grèce (37% - 27% - 13%).

Analyse sociodémographique

Les différences très importantes entre pays doivent être étudiées au regard des très faibles variations sociodémographiques.

Ainsi, en prenant l'exemple de ceux qui ne font **pas confiance** dans ce domaine aux sociétés de cartes de crédit, on constate qu'ils sont 52% parmi ceux qui ont arrêté leurs études avant l'âge de 16 ans, soit exactement la même proportion que parmi ceux qui les ont poursuivies jusqu'à 20 ans ou plus.

Si l'on ne tient pas compte de l'opinion des étudiants (41%), il n'y a que peu de différences en fonction de l'activité, même entre des groupes aussi divers que les cadres supérieurs, les ouvriers, les personnes au foyer et les chômeurs. Les chiffres pour tous ces groupes ne varient qu'entre 51% et 54%.

De la même façon, les différences en fonction des revenus ou du lieu de résidence sont négligeables : ainsi, 53% des personnes à plus bas revenu et 50% des plus aisés, 54% des habitants des grandes villes et 50% des ruraux partagent la même défiance.

Les chiffres de 1996 étaient exactement comparables, avec seulement de faibles différences en fonction de l'âge : 47% des jeunes et 50% des plus âgés ne faisaient **pas confiance** aux sociétés de cartes de crédit.

II.4. Les banques et les institutions financières

Q. 31.4. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les banques et les institutions financières

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	52	65	62	35	27	33	8	8	5
DK	76	69	79	20	27	17	3	4	4
D.O	46	43	54	40	47	36	7	11	10
D.T	49	45	56	38	44	35	7	10	9
D.E	59	56	64	29	35	29	7	9	8
GR	60	60	36	25	34	59	9	7	6
E	47	46	53	34	44	42	7	9	6
F	39	41	44	54	54	50	3	5	6
IRL	50	50	44	39	34	45	6	16	11
I	41	46	48	45	38	38	9	16	14
L	74	71	71	14	21	25	4	8	5
NL	60	67	68	34	26	27	5	7	5
A	N/D	58	67	N/D	30	26	N/D	12	6
P	66	69	66	22	24	28	5	7	6
FIN	N/D	73	86	N/D	25	13	N/D	2	2
S	N/D	60	81	N/D	30	15	N/D	10	4
UK	58	55	60	37	38	34	5	6	7
CE12	49	N/D	N/D	39	N/D	N/D	6	N/D	N/D
UE15	N/D	50	55	N/D	40	37	N/D	9	8

La **confiance** moyenne exprimée, dans les 15 pays de l'Union européenne, à l'égard des banques et des institutions financières a augmenté de 5 points entre les deux derniers sondages, passant de 50% à 55%.

Une fois encore, on note d'importantes différences entre pays, avec – notamment – un regain de confiance important dans les pays nordiques : de 60% à 81% en Suède, de 73% à 86% en Finlande et de 69% à 79% au Danemark. L'évolution est également importante en Allemagne : de 45% à 56%.

À l'inverse, la **confiance** envers les organismes bancaires est financiers, en ce qui concerne l'utilisation sage des données à caractère personnel, s'est érodée en Irlande (de 50% à 44%) et en Belgique (de 65% à 62%), peut-être à cause des investigations dont certains d'entre eux ont fait l'objet dans ces pays.

Cependant, aucun pays n'égale le retournement de l'opinion publique observé en Grèce : alors qu'en 1996 60% des Grecs disaient faire **confiance** aux banques et aux institutions financières (et 34% "pas confiance"), ces chiffres sont, en 2003, quasiment inversés, avec 36% qui leur gardent leur confiance et 59% qui font preuve de **défi**ance à leur égard.

Un autre élément intéressant est observé en Irlande et Belgique, où, comme décrit ci-dessus, le niveau de confiance a évolué à l'opposée du reste de l'UE15.

Dans ces deux pays, les scandales bancaires et financiers ont déplacé une grande partie de réponses "ne sait pas" vers la catégorie "**pas confiance**", catégorie déjà rejointe par nombre de ceux qui avaient auparavant confiance dans l'attitude des banques.

En Irlande, tandis que le niveau de confiance diminuait de 6 points, les réponses "**pas confiance**" gagnaient 11 points, la différence étant nourrie par un recul des personnes sans opinion (de 16% à 11%).

Le cas de la Belgique est similaire, quoique à une échelle moindre.

Analyse sociodémographique

Encore une fois, on ne relève, en 2003, que de faibles évolutions dues aux facteurs sociodémographiques, en comparaison avec les importants changements décrits dans l'analyse par pays ci-dessus.

Ainsi, les opinions par sexe ne se sont écartées de la moyenne européenne que de deux points, les femmes faisant confiance aux banques à 57%, les hommes à 53%

Si l'on ne tient pas compte de l'opinion des plus jeunes (62% de confiance parmi les "15-24 ans"), les différences en fonction de l'âge ne sont pas statistiquement significatives : un seul point sépare la confiance des "55 ans et plus" (53%) de celle des "25-54 ans" (54%).

De même, la différence en fonction du niveau d'études n'est, au maximum, que de 2 points.

On observe des variations un peu plus importantes en fonction de l'activité, mais elles demeurent toutefois négligeables comparées aux différences par pays. Ainsi, les niveaux de confiance varient entre 47% parmi les chômeurs et 62% parmi les étudiants (à comparer au large éventail des réponses nationales, comprises entre 36% en Grèce et 86% en Finlande).

La confiance envers les banques est de 57% dans les zones rurales, de 55% dans les villes petites et moyennes, et de 52% dans les grandes villes.

Déjà en 1996, les variations en fonction des variables sociodémographiques étaient minimes.

Par exemple, alors que la moyenne européenne était un peu plus faible qu'en 2003 (50%), les réponses des femmes et des hommes ne s'en écartaient que de 2 points (hommes : 48%, femmes : 52%).

II.5. Les employeurs

Q. 31.5. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les employeurs

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	35	57	59	47	30	29	13	13	12
DK	65	63	72	27	25	16	7	13	12
D.O	42	56	55	36	31	29	14	13	16
D.T	40	55	53	39	32	30	14	14	17
D.E	31	48	44	49	34	37	15	18	19
GR	31	34	44	50	57	49	13	9	7
E	32	49	46	45	39	42	13	12	12
F	29	44	52	57	46	39	11	10	9
IRL	45	60	61	38	21	24	11	19	15
I	40	43	54	43	34	28	13	23	19
L	50	52	62	29	26	26	12	23	12
NL	51	64	67	35	23	22	12	13	11
A	N/D	60	67	N/D	22	21	N/D	18	12
P	44	52	58	37	37	32	11	11	10
FIN	N/D	65	64	N/D	27	25	N/D	9	11
S	N/D	51	64	N/D	33	27	N/D	16	9
UK	58	63	58	33	26	28	8	11	14
CE12	41	N/D	N/D	42	N/D	N/D	12	N/D	N/D
UE15	N/D	52	55	N/D	34	32	N/D	14	14

L'idée que les employeurs puissent faire **bon usage** des données à caractère personnel est partagée par 55% des personnes interrogées, soit 3 points de plus qu'en 1996 (52%).

En Allemagne, on relève d'importantes différences : dans les Länder occidentaux, 55% des personnes interrogées déclarent faire **confiance** à leurs employeurs, contre seulement 44% dans les Länder de l'Est.

Ce dernier chiffre est le plus faible de l'Union européenne, et identique à celui enregistré en Grèce. Mais, en Grèce, cela représente une nette augmentation du niveau de confiance, par rapport aux 34% de 1996.

Les Danois (72%) sont **ceux qui font le plus confiance à leurs employeurs**, soit 9 points de plus qu'en 1996 (63%).

Les différences entre pays sont, là encore, considérables. Il y a sept ans, 63% des Danois et des Britanniques exprimaient leur confiance dans l'utilisation des données personnelles par leurs employeurs. Aujourd'hui, l'opinion danoise **s'est renforcée** de 9 points, alors que les Britanniques sont devenus **moins positifs** (-5 points).

Le niveau de **confiance a augmenté** de façon remarquable en Suède (de 51% à 64%) et en Italie (de 43% à 54%).

L'évolution des réponses "**ne sait pas**" est également intéressante au Luxembourg et en Autriche. Dans les deux cas, les chiffres connaissent un recul important, de 23% à 12% au Luxembourg, et de 18% à 12% en Autriche.

Entre 1991 et 2003, le niveau de **confiance** s'est considérablement accru dans certains pays. Il est ainsi passé de 35% à 59% en Belgique, de 31% à 44% en Grèce, de 32% à 46% en Espagne, et de 29% à 52% en France.

Malgré un regain de confiance en 1996 (63%), les Britanniques ont retrouvé en 2003 le même chiffre qu'en 1991 (58%).

Analyse sociodémographique

Tant les femmes que les hommes expriment un niveau de confiance envers les employeurs identique à la moyenne européenne, soit 55%.

Les chiffres sont également identiques quel que soit l'âge des répondants, sauf parmi les 55 ans et plus (51%), qui se situent 4 points en dessous de la moyenne.

Le niveau d'études ne joue qu'un rôle négligeable, alors que, sans surprise, l'activité est un critère déterminant : seuls 43% des chômeurs, mais 61% des "cols blancs", disent faire confiance aux employeurs.

II.6. La police

Q. 31.6. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - La police

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	42	61	64	42	31	30	11	8	6
DK	84	83	85	13	14	11	2	4	4
D.O	50	65	76	33	26	17	9	9	8
D.T	48	64	75	35	27	17	9	9	8
D.E	43	62	72	43	28	19	9	10	9
GR	47	58	68	39	38	29	8	6	3
E	60	72	77	20	23	19	9	6	4
F	41	51	67	49	44	27	6	5	7
IRL	57	72	68	31	17	24	6	10	8
I	58	64	73	30	22	14	7	15	13
L	58	65	74	26	26	21	8	9	5
NL	68	72	75	22	20	21	8	8	4
A	N/D	62	73	N/D	29	21	N/D	9	7
P	63	64	73	24	32	22	5	5	5
FIN	N/D	85	87	N/D	11	10	N/D	4	3
S	N/D	75	81	N/D	19	15	N/D	6	4
UK	64	70	66	31	24	27	4	6	7
CE12	55	N/D	N/D	33	N/D	N/D	7	N/D	N/D
UE15	N/D	65	72	N/D	27	21	N/D	8	7

Le sondage réalisé en 2003 montre que les forces de police recueillent la **confiance** de 3 citoyens de l'Union sur 4 : 72% d'entre eux jugent qu'elles utilisent les données à caractère personnel de façon acceptable.

Par rapport à 1996 (65%), ce chiffre révèle une confiance accrue de 7 points. Dans certains pays, le regain de confiance est encore plus marqué : il en va ainsi de la France (de 51% à 67%), en Autriche (de 62% à 73%) et en Allemagne (de 64% à 75%).

En fait, les deux seules exceptions à cette augmentation globale du niveau de confiance sont l'Irlande et le Royaume-Uni, où les opinions favorables, qui étaient au-dessus de la moyenne UE15, sont passées en-dessous.

En Irlande, entre 1996 et 2003, on constate un déplacement des opinions de la catégorie "**ne sait pas**" vers le groupe de ceux qui n'ont **pas confiance** (17% en 1996, et 24% en 2003).

Le niveau le plus élevé de confiance dans l'utilisation faite par la police des données à caractère personnel est relevé dans les pays nordiques : 87% en Finlande, 85% au Danemark et 81% en Suède.

À l'autre extrémité du spectre, seuls 64% des Belges partagent cette **confiance**.

Entre le premier et le dernier sondage, la **confiance** envers la police s'est développée dans certains pays, et notamment en Belgique (de 42% à 64%), en Allemagne (de 49% à 75%), en France (de 41% à 67%) et en Grèce (de 47% à 68%).

En 1991, 84% des Danois déclaraient faire confiance à la police. Ils sont 85% à partager cette appréciation aujourd'hui. Ainsi, le Danemark est, en 2003, le deuxième pays où la confiance est la plus répandue.

Analyse sociodémographique

Il n'y a pas de différences significatives, en fonction de l'âge ou du niveau d'études, par rapport à la moyenne UE15 de ceux qui disent faire **confiance** à la police (72%) pour utiliser judicieusement les données à caractère personnel.

On ne note pas non plus de variation importante due à l'activité, à l'exception de niveaux de confiance plus faibles que la moyenne parmi les indépendants (67%) et les chômeurs (62%).

En revanche, et pour une fois, la différence entre sexes mérite d'être relevée : 75% des femmes, mais seulement 69% des hommes font confiance à la police.

Ces analyses sont, dans les grandes lignes, identiques à celles de 1996.

II.7. La sécurité sociale

Q. 31.7. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - La sécurité sociale

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	53	68	72	31	21	19	11	10	9
DK	72	69	70	22	23	19	5	8	10
D.O	32	64	64	49	25	24	12	11	12
D.T	33	65	64	48	25	24	12	10	12
D.E	38	67	67	43	23	23	12	10	10
GR	58	53	67	27	41	28	14	6	4
E	61	76	79	22	19	18	9	5	3
F	58	61	74	33	34	22	6	5	5
IRL	53	61	63	33	21	25	9	18	12
I	52	54	68	35	29	17	8	17	15
L	68	79	83	15	13	13	9	8	4
NL	61	63	66	28	23	22	10	14	11
A	N/D	69	74	N/D	22	20	N/D	10	6
P	73	70	79	14	25	17	5	5	5
FIN	N/D	82	80	N/D	13	16	N/D	5	4
S	N/D	50	64	N/D	33	25	N/D	18	11
UK	60	50	60	31	29	27	9	10	13
CE12	52	N/D	N/D	34	N/D	N/D	9	N/D	N/D
UE15	N/D	63	69	N/D	27	22	N/D	10	10

Pendant les sept années qui ont séparé les deux sondages, la **confiance** envers les organismes de sécurité sociale s'est affirmée dans l'Union européenne : plus 6 points, passant de 63% à 69%. Les deux seuls pays où la confiance s'est érodée – très légèrement – sont la Finlande et l'Allemagne.

Dans cinq pays le regain de confiance est sensiblement plus élevé que la moyenne : il s'agit de la Suède (de 50% à 64%), la Grèce (de 53% à 67%), l'Italie (de 54% à 68%), le Royaume-Uni (de 50% à 60%) et la France (de 61% à 74%).

Bien que la proportion de réponses "**ne sait pas**" soit demeurée constante à l'échelle de l'UE15, elle a diminué d'un tiers ou plus en Suède et en Irlande. Entre 1991 et 2003, elle a même chuté de 14% à 4% en Grèce.

En Allemagne, malgré un très léger repli de 65% à 64% entre 1996 et 2003, la **confiance** reste pratiquement deux fois plus importante qu'en 1991 (33%). Au cours de ces douze années, on relève également une croissance importante en Belgique (de 53% à 72%) et en Espagne (de 61% à 79%).

Le Royaume-Uni, après un recul de 10 points en 1996 (50%), retrouve en 2003 le niveau de confiance de 1991 (60%).

Enfin, le Danemark est le seul pays où la confiance envers les organismes de sécurité sociale est en recul entre 1991 (72%) et 2003 (70%).

Analyse sociodémographique

Derrière la moyenne de 69% qui déclarent faire confiance aux organismes de sécurité sociale, on retrouve 70% des femmes et 67% des hommes.

C'est là la seule différence notable, avec, toutefois, le niveau de confiance exprimé par les indépendants (63%) et les chômeurs (64%), inférieur à la moyenne.

Il en était de même en 1996, avec des variations minimales en fonction des caractéristiques sociodémographiques.

II.8. Les autorités fiscales

Q. 31.8. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les autorités fiscales

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	28	45	53	56	42	38	10	13	9
DK	78	72	77	18	23	17	3	5	6
D.O	33	50	55	50	39	34	9	11	11
D.T	32	49	54	50	39	35	10	12	12
D.E	29	47	49	52	38	38	14	15	13
GR	40	36	58	44	57	38	10	7	4
E	44	58	67	31	34	27	13	8	6
F	35	44	56	55	50	36	6	6	9
IRL	36	45	50	49	34	36	9	21	14
I	27	35	52	54	47	31	13	18	17
L	54	60	66	29	24	26	7	17	9
NL	63	72	74	29	21	21	6	7	5
A	N/D	52	61	N/D	36	28	N/D	13	11
P	50	58	62	33	35	30	9	7	8
FIN	N/D	76	80	N/D	20	16	N/D	4	4
S	N/D	67	81	N/D	25	14	N/D	8	5
UK	62	64	62	32	27	27	5	9	12
CE12	40	N/D	N/D	44	N/D	N/D	9	N/D	N/D
UE15	N/D	51	59	N/D	38	31	N/D	10	10

Dans l'ensemble de l'Union européenne, on note une augmentation de 15% dans la **confiance** à l'égard de l'utilisation des données personnelles par les autorités fiscales.

Dans quatre pays, cette croissance est même plus soutenue : il s'agit de la Suède (de 67% à 81%), l'Italie (de 35% à 52%), la France (de 44% à 56%) et la Grèce (de 36% à 58%). Ce dernier chiffre représente une augmentation d'environ 60% en sept ans.

Le Royaume-Uni est le seul pays où la confiance s'est éteinte, passant de 64% à 62%, entre 1996 et 2003.

Les Irlandais se montrent les plus sceptiques : seuls 50% d'entre eux font confiance aux autorités fiscales.

Enfin, le niveau global des réponses "**ne sait pas**" est resté stable depuis 1996, bien que cette réponse soit en recul en Suède, en Irlande et en Belgique.

À plus long terme, au cours de douze dernières années, on relève que la **confiance** envers les autorités fiscales est restée stable au Royaume-Uni (62%), alors qu'elle ne reculait que de 78% à 77% au Danemark.

Ces chiffres stables contrastent avec les gains de confiance constatés en Belgique (de 28% à 53%), en Allemagne (de 33% à 55%), en Espagne (de 44% à 67%), en France (de 35% à 56%) et en Italie (de 27% à 52%), entre 1991 et 2003.

Analyse sociodémographique

Dans l'analyse par pays, nous voyons que la moyenne européenne de 59% de **confiance** envers les autorités fiscales recouvre des chiffres aussi éloignés que 50% et 81%.

En revanche, et une fois encore, on ne relève pas d'écarts aussi importants lors de l'étude par variables sociodémographiques. Ainsi, les femmes et les hommes montrent une confiance identique (59%), et les réponses en fonction de l'âge ne varient qu'entre 58% et 60%.

On note toutefois quelques différences, certes minimales, en fonction du type de localité et du revenu.

Alors que 61% des personnes habitant en zone rurale ou dans une ville petite ou moyenne ont une opinion positive, seuls 55% des habitants des grandes villes partagent cet avis.

De même, seules 56% des personnes avec de faibles revenus, mais 63% des plus aisés font confiance aux autorités fiscales dans leur utilisation des données personnelles.

II.9. Les autorités locales

Q. 31.9. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les autorités locales

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	37	55	59	45	34	33	13	12	8
DK	73	69	76	20	23	16	6	8	9
D.O	38	49	59	44	38	30	11	13	11
D.T	35	47	57	47	39	31	11	13	11
D.E	24	41	49	59	42	39	12	17	12
GR	51	56	56	33	37	39	10	7	5
E	53	67	70	27	25	25	9	8	6
F	38	46	53	54	47	37	6	8	10
IRL	41	48	48	45	31	35	9	21	17
I	33	40	57	49	35	26	13	25	18
L	55	66	72	27	21	21	9	13	7
NL	60	66	63	30	26	30	8	8	7
A	N/D	59	62	N/D	29	27	N/D	12	10
P	57	62	71	24	31	23	11	7	6
FIN	N/D	51	66	N/D	32	27	N/D	8	7
S	N/D	48	59	N/D	35	29	N/D	18	12
UK	48	49	50	45	38	39	7	13	12
CE12	42	N/D	N/D	44	N/D	N/D	9	N/D	N/D
UE15	N/D	51	58	N/D	36	31	N/D	13	11

Les attitudes des Européens envers les autorités locales sont très semblables à celles envers les autorités fiscales : entre 1996 et 2003, la **confiance** dans l'usage qu'elles font des données à caractère personnel est passée de 51% à 58%.

Dans de nombreux pays, cette augmentation est très perceptible, et les données recueillies en Italie (de 40% à 57%) et en Suède (de 48% à 59%) reflètent, comme pour la sous-question précédente (autorités fiscales), cette évolution substantielle.

Il est intéressant de noter que, si les Grecs ont maintenant plus confiance dans les autorités fiscales (58%, contre 36% en 1996), leur confiance envers les autorités locales est restée stable, à 56%. De plus, on relève une légère augmentation de ceux qui ne leur font **pas confiance** en matière de protection des données.

Des augmentations sensibles de la confiance sont perceptibles en Finlande (de 51% à 66%) et en Suède (de 48% à 59%).

Les données irlandaises sont atypiques : alors que la proportion de réponses "**ne sait pas**" connaît un recul semblable à la moyenne européenne, ces voix se sont plutôt déplacées vers le groupe des opinions "**pas confiance**".

Le recul des réponses "**Ne sait pas**" au Luxembourg (de 13% à 7%), en Belgique (de 12% à 8%) et en Suède (de 18% à 12%) contribue au repli constaté à l'échelle de l'UE15, entre 1996 et 2003, de 13% à 11%.

En Italie, on relève un net regain de **confiance** entre 1991 (33%), 1996 (40%) et 2003 (57%).

Il en va de même en Belgique (37% - 55% - 59%), en France (38% - 46% - 53%) et en Espagne (53% - 67% - 70%).

Au Royaume-Uni, en revanche, les chiffres sont restés pratiquement inchangés (48% - 49% - 50%).

Analyse sociodémographique

Encore et toujours, en 2003, les différences en fonction des caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, niveau d'études, lieu de résidence ou revenu) sont insignifiantes par rapport aux variations nationales (de 48% en Irlande à 76% au Danemark).

	Confiance		Pas confiance		Ne sait pas	
	1996	2003	1996	2003	1996	2003
Activité						
Indépendants	48	54	40	35	12	11
Cadres supérieurs	51	56	37	33	12	11
Autres "cols blancs"	53	60	35	31	12	9
Ouvriers	50	58	40	32	10	10
Personnes au foyer	54	60	32	30	15	10
Chômeurs	42	51	41	39	16	11
Retraités	53	59	34	29	14	12
Étudiants	51	60	32	26	15	13
UE15	51	58	36	31	13	11

Par exemple, si l'on regarde les données de 1996 et 2003 en fonction de l'activité, on voit combien les opinions sont proches.

Seule l'opinion des chômeurs s'écarte de cette uniformité.

II.10. Les autorités nationales

Q. 31.10. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les autorités nationales

Analyse par pays

	Confiance		Pas confiance		Ne sait pas	
	1996	2003	1996	2003	1996	2003
B	49	57	37	32	13	10
DK	70	76	22	15	8	9
D.O	49	56	37	26	14	18
D.T	48	55	37	27	15	18
D.E	42	48	38	33	19	19
GR	47	53	46	40	7	7
E	66	69	26	26	9	6
F	44	54	47	33	10	13
IRL	52	46	25	35	23	18
I	34	51	36	25	30	24
L	63	67	18	25	19	8
NL	66	60	23	32	12	8
A	54	59	30	27	16	14
P	65	71	26	23	10	6
FIN	66	71	26	22	8	7
S	56	71	29	19	15	10
UK	44	42	39	39	16	20
UE15	48	55	36	30	15	15

En l'espace de sept années (1996-2003), les citoyens de l'Union européenne font preuve d'une **confiance** fortement accrue envers la façon dont leurs autorités nationales font usage des données à caractère personnel. Aucun résultat n'est disponible pour 1991 car cette question n'avait pas été incluse dans le sondage à cette période.

La meilleure preuve en est l'évolution du différentiel entre ceux qui leur **font confiance** et ceux qui expriment **l'opinion contraire** : en 1996, ils étaient, respectivement, 48% et 36%, soit une différence de 12 points; en 2003, ils sont 55% et 30%, soit 25 points d'écart.

Dans le même temps, la proportion des réponses "ne sait pas" est restée stable, à 15%.

Les plus fortes augmentations du **niveau de confiance** envers les autorités nationales, en matière d'utilisation des données à caractère personnel, sont constatées en Italie (de 34% à 51%), en Suède (de 56% à 71%) et en France (de 44% à 54%).

Il n'y a qu'au Royaume-Uni et en Irlande que la confiance a reculé, entre 1996 et 2003.

Au Royaume-Uni elle est en recul de 2 points, de 44% à 42%. Les réponses "**ne sait pas**" passent de 16% à 20%, alors que 39% ne font **pas confiance** à leurs autorités nationales, tant en 2003 qu'en 1996.

La situation est tout autre en Irlande : tant la **confiance** que les **sans opinions** y sont en recul (respectivement, de 6 et 5 points), mais ces voix ont rejoint le camp de ceux qui n'ont **pas confiance**, qui totalise, en 2003, 35% des suffrages exprimés.

En Italie, la proportion de réponses "**ne sait pas**", bien qu'en recul d'un cinquième depuis 1996 (30%), reste, à 24%, nettement plus élevée que la moyenne européenne de 15%.

Analyse sociodémographique

Si les données par pays mettent en évidence d'importants écarts (de 42% au Royaume-Uni à 76% au Danemark, pour une moyenne UE15 de 55% de confiance), en revanche, le sexe, l'âge, le niveau d'études ou le lieu de résidence n'ont que très peu d'influence sur les réponses, tant en 2003 qu'en 1996.

L'activité, toutefois, semble un critère déterminant : seuls 49% des chômeurs disent faire confiance aux autorités nationales, contre 61% des étudiants. On retrouvait une différence semblable en 1996, avec 51% des étudiants et 41% des chômeurs exprimant une opinion positive.

Enfin, le niveau de **confiance** envers les autorités nationales augmente avec le revenu : en 2003, 54% des personnes ayant de faibles ressources disent leur faire confiance, contre 59% des plus aisés financièrement.

II.11. Les organismes de référence de solvabilité

Q. 31.11. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les organismes de référence de solvabilité

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	29	37	36	51	42	49	14	21	15
DK	40	35	41	51	50	42	7	15	17
D.O	16	25	34	70	62	50	7	14	17
D.T	15	26	36	69	59	47	18	15	17
D.E	18	31	45	65	48	40	12	20	16
GR	38	32	27	36	51	62	20	17	11
E	33	36	36	38	46	50	17	19	15
F	26	27	29	62	61	61	8	12	11
IRL	29	27	23	54	48	58	12	25	19
I	21	21	25	52	48	52	20	31	23
L	34	35	34	43	37	47	14	29	19
NL	36	42	37	51	40	49	12	19	14
A	N/D	24	31	N/D	58	55	N/D	19	14
P	43	40	40	30	45	45	19	16	15
FIN	N/D	45	54	N/D	40	30	N/D	15	16
S	N/D	38	46	N/D	39	41	N/D	23	13
UK	22	16	21	70	69	62	8	15	18
CE12	25	N/D	N/D	58	N/D	N/D	12	N/D	N/D
UE15	N/D	27	31	N/D	55	53	N/D	18	16

Dans l'Union européenne, 53% des personnes interrogées déclarent ne pas faire confiance à de tels organismes, en ce qui concerne la façon dont ils utilisent les données à caractère personnel. Cette **défiance**, quoique partagée par plus de la moitié de la population, est en recul de 2 points par rapport à 1996.

En 2003, les moins confiants sont les Grecs et les Britanniques (62% "pas confiance"), suivis de près par les Français (61%). À l'autre extrémité du spectre, seuls 30% des Finlandais partagent cette opinion négative.

En fait, la Finlande est le seul pays où plus de la moitié des personnes interrogées (54%) font confiance aux organismes de contrôle de la solvabilité, en matière de protection des données à caractère personnel.

Si l'on s'attarde sur les principales évolutions au cours des sept dernières années, deux pays se détachent par la dégradation des opinions envers les sociétés qui garantissent la solvabilité : contrairement à la tendance générale, la proportion de réponses "**pas confiance**" a augmenté de 10 points en Irlande (de 48% à 58%) et au Luxembourg (de 37% à 47%).

En revanche, l'Allemagne et la Finlande suivent l'évolution globale : la **défiance** y est en recul, respectivement de 12 (de 59% à 47%) et 10 points (de 40% à 30%).

En Suède, les **sans opinion** sont passés de 23% en 1996 à 13% en 2003.

En contradiction avec l'évolution globale européenne, la défiance se développe, quoique légèrement (de 39% à 41%), mais le recul des "ne sait pas" profite à la confiance, qui passe de 38% à 46%.

En Italie et au Luxembourg, on relève une nette diminution des personnes **sans opinion**.

En Allemagne, au cours des douze dernières années, le **niveau de confiance** est passé de 15% en 1991 (en-dessous de la moyenne CE12), à 26% en 1996 (moyenne UE15) puis à 36% en 2003 (au-dessus de la moyenne UE15).

En Grèce, sur la même période, l'élément remarquable est le recul des réponses "ne sait pas" : 20%, puis 17%, et 11% en 2003. Dans le même temps, la **défiance** y est passée de 36% à 62%.

Analyse sociodémographique des données recueillies en 2003

	Confiance	Pas confiance	Ne sait pas
Sexe			
Hommes	30	56	14
Femmes	32	50	18
Âge			
15-24 ans	35	48	17
25-39 ans	34	53	13
40-54 ans	30	56	14
55 ans et +	27	52	20
Niveau d'études			
Jusqu'à 15 ans ou -	29	52	20
16-19 ans	31	54	15
Jusqu'à 20 ans ou +	31	57	12
Activité			
Indépendants	28	59	13
Cadres supérieurs	30	59	11
Autres "cols blancs"	30	56	14
Ouvriers	35	53	12
Personnes au foyer	32	49	19
Chômeurs	29	54	17
Retraités	26	52	21
Étudiants	37	44	18
Habitat			
Zone rurale/village	33	51	16
Ville moyenne	30	53	17
Grande ville	30	56	15
Revenu			
--	31	51	19
-	33	53	14
+	33	55	12
++	33	55	12
UE15	31	53	16

Parmi ceux qui font **confiance** aux sociétés qui garantissent la solvabilité, les résultats ne varient pratiquement pas en fonction des caractéristiques sociodémographiques. En revanche, ces mêmes caractéristiques influencent les réponses du groupe majoritaire, à savoir les 53% qui, en 2003, **se méfient** de l'usage qu'elles font des données à caractère personnel.

On note des différences en fonction du sexe : 50% des femmes, mais 56% des hommes déclarent ne pas avoir confiance.

De même, l'âge joue un rôle significatif, même si la tendance n'est pas très marquée : 48% des 15-24 ans, mais 56% des 40-54 ans s'en méfient.

Encore une fois, le niveau d'études conditionne les opinions : 57% des plus éduqués (ceux qui ont terminé leurs études à 20 ans ou plus tard) redoutent l'utilisation des données personnelles par ces entreprises, contre 52% de ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études au delà des 15 ans.

On ne relève pas, là encore, de variations en fonction du type d'habitat ou du revenu.

II.12. Les sociétés de vente par correspondance

Q. 31.12. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les sociétés de vente par correspondance

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	14	19	25	70	67	66	11	14	10
DK	15	13	17	80	78	71	5	10	12
D.O	15	19	20	69	69	66	9	11	14
D.T	14	19	22	71	70	65	9	11	13
D.E	10	16	29	78	73	60	8	10	11
GR	32	31	27	33	54	65	27	16	8
E	19	18	22	55	70	71	14	12	7
F	9	17	18	83	79	75	4	5	7
IRL	17	19	18	63	55	63	14	26	18
I	13	13	16	68	69	71	15	18	14
L	23	23	28	59	66	63	9	11	9
NL	13	17	23	78	72	67	7	10	10
A	N/D	23	25	N/D	64	63	N/D	12	12
P	28	20	23	52	71	67	12	9	10
FIN	N/D	21	29	N/D	70	61	N/D	10	10
S	N/D	22	23	N/D	61	63	N/D	17	14
UK	17	16	22	76	73	64	7	10	14
CE12	15	N/D	N/D	70	N/D	N/D	10	N/D	N/D
UE15	N/D	17	21	N/D	71	68	N/D	12	11

Bien que leur image se soit légèrement améliorée depuis 1996, les sociétés de VPC ne suscitent pas la confiance en ce qui concerne l'usage qu'elles font des données à caractère personnel : les deux tiers des Européens (68%) **s'en méfient**, et ce chiffre grimpe jusqu'à 75% en France.

Mais ce regain de confiance n'est cependant perceptible ni en Grèce ni en Irlande. En Grèce, le niveau de **défiance** est passé de 54% en 1996 à 65% en 2003. En Irlande, non seulement la réponse "**ne sait pas**" est en recul (de 26% à 18%), mais encore la proportion des personnes qui ne font **pas confiance** aux sociétés de VPC est passée de 55% à 63% en sept ans.

Au Royaume-Uni, alors que la défiance a chuté de 73% à 64%, ces voix se sont équitablement réparties entre les réponses "**ne sait pas**" et "**confiance**".

À plus long terme, la **défiance** des Grecs s'est considérablement développée, passant de 33% (1991) à 54% (1996), puis 65% (2003).

En Irlande, elle a reculé de 63% (1991) à 55% (1996), puis est revenue à son niveau initial en 2003.

Analyse sociodémographique

Dans l'étude de 2003, aucune différence particulièrement marquée n'est imputable au sexe, à l'âge ou au lieu de résidence.

Les plus éduqués (74%) ont plus tendance à **ne pas faire confiance** aux sociétés de VPC que ceux qui ont arrêté leurs études avant l'âge de 16 ans (64%).

De même, les plus aisés se montrent moins confiants envers l'usage qu'elles font des données personnelles.

II.13. Les associations sans but lucratif

Q. 31.13. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les associations sans but lucratif

Analyse par pays

	Confiance			Pas confiance			Ne sait pas		
	1991	1996	2003	1991	1996	2003	1991	1996	2003
B	26	33	36	52	42	45	17	25	19
DK	34	37	36	54	50	42	11	14	22
D.O	31	30	42	50	51	38	11	19	20
D.T	28	29	42	52	52	38	12	19	20
D.E	16	25	40	61	54	40	17	20	20
GR	41	39	31	29	41	57	24	20	12
E	42	45	40	28	36	48	18	19	13
F	28	37	41	54	53	45	14	11	14
IRL	37	33	34	41	34	41	16	33	25
I	39	35	45	37	37	33	16	28	22
L	37	37	46	37	39	43	17	24	11
NL	47	50	43	38	34	43	14	17	14
A	N/D	36	41	N/D	43	45	N/D	21	15
P	49	50	54	28	38	33	16	12	13
FIN	N/D	37	41	N/D	48	43	N/D	15	16
S	N/D	34	36	N/D	46	48	N/D	21	16
UK	39	34	35	45	45	40	15	21	25
CE12	35	N/D	N/D	44	N/D	N/D	15	N/D	N/D
UE15	N/D	36	41	N/D	45	41	N/D	19	18

Même si leur crédibilité s'est affirmée au cours des sept dernières années, les opinions restent partagées quant à l'utilisation, de manière acceptable, des données à caractère personnel par les associations sans but lucratif.

Le niveau de **confiance** moyenne exprimée par les citoyens de l'UE est de 41%, avec des variations entre 31% en Grèce et 54% au Portugal. En Grèce, on constate un repli de 8 points (39% en 1996), mais, en Allemagne, une augmentation sensible, de 29% à 42%.

Au Royaume-Uni et en Irlande, un quart des personnes interrogées n'avaient pas d'opinion en la matière. Mais, alors que le chiffre des "sans opinion" est en net recul depuis 1996 (de 33% à 25%), le Royaume-Uni se rapproche, en l'espèce, de la moyenne européenne, passant de 21% à 25%.

Au Luxembourg, la proportion de sans opinion est en net recul (de 24% à 11%), compensée par une augmentation de 4 point du chiffre "pas confiance" (de 39% à 43%) et un regain de **confiance** de 9 points (de 37% à 46%).

En 1991, les Portugais montraient déjà la plus forte confiance (49%). Depuis lors, ce chiffre n'a fait qu'augmenter.

Au contraire, alors que 41% des Grecs faisaient confiance, en 1991, aux associations sans but lucratif, ce chiffre n'a cessé de s'éroder.

Analyse sociodémographique

Si aucune différence significative n'est imputable au sexe, au type d'habitat, au revenu, à l'âge ou au niveau d'études, en revanche, 48% des cadres supérieurs (contre une moyenne UE15 de 41%) disent **se méfier** de l'usage fait par les associations sans but lucratif des données à caractère personnel.

II.14. Les sociétés d'études de marché et de sondages d'opinions

Q. 31.14. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITÉ) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ? - Les sociétés d'études de marché et de sondages d'opinions

Analyse par pays

	Confiance		Pas confiance		Ne sait pas	
	1996	2003	1996	2003	1996	2003
B	48	44	25	40	25	16
DK	66	56	20	27	13	17
D.O	40	41	30	28	30	31
D.T	41	43	29	27	29	30
D.E	48	51	25	24	27	25
GR	47	42	37	47	16	10
E	45	37	36	46	19	17
F	46	41	41	44	13	16
IRL	48	34	24	44	28	22
I	54	50	21	27	26	23
L	56	57	22	32	22	11
NL	63	47	23	40	15	13
A	49	44	24	37	27	19
P	54	50	27	27	18	23
FIN	48	42	38	40	14	18
S	49	46	27	35	24	18
UK	46	40	37	36	17	24
UE15	47	43	31	35	21	22

En matière d'utilisation des données à caractère personnel, 43% des citoyens de l'Union font **confiance** aux sociétés d'études de marché et de sondages d'opinion, soit 4 points de moins qu'en 1996. Aucun résultat n'est disponible pour 1991 car cette question n'avait pas été incluse dans le sondage à cette période

La plus forte **confiance** est observée au Danemark (56%), ce qui représente toutefois 10 points de moins qu'en 1996.

À l'autre extrémité, seuls 34% des Irlandais ont confiance dans l'utilisation des données par ces sociétés, ce qui signifie également un recul de 14 points en sept ans.

La proportion de **sans opinion** a également augmenté, quoique très légèrement, de 21% à 22%. Les Allemands (31%) sont ceux qui ont le plus tendance à ne pas exprimer d'opinion à l'égard des sociétés d'études de marché et de sondages d'opinion.

La défiance qu'elles suscitent a augmenté de 4 points en moyenne (de 31% à 35%), mais de 20 points en Irlande (de 24% à 44%), de 17 aux Pays-Bas (23% à 40%) et de 15 en Belgique (de 25% à 40%).

Dans l'ensemble, il est difficile de dégager une tendance, sur base de l'analyse par pays.

Analyse sociodémographique

Alors qu'en moyenne 35% des Européens ne font pas confiance à l'usage que font ces sociétés des données personnelles, cette défiance est encore plus prononcée parmi les cadres supérieurs (44%) et les personnes les plus aisées (40%).

Les résultats de 2003 ne révèlent pas d'autre différence digne d'intérêt.

De même, les chiffres de 1996 étaient homogènes, exception faite d'une opinion plus **défavorable** chez les hommes (34%) que chez les femmes (29%), pour une moyenne européenne de 31%.

III. LES OPINIONS SUR LE RECUEIL DES DONNÉES ET LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Q. 32.1. Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

Vous devriez être informé du but dans lequel des organisations recueillent vos données personnelles et si elles les partageront avec d'autres organisations

Analyse par pays

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
B	88	8	4
DK	92	4	4
D.O	90	5	5
D.T	90	6	5
D.E	89	7	4
GR	92	2	6
E	88	5	7
F	93	4	3
IRL	96	1	3
I	90	7	3
L	83	14	3
NL	91	6	3
A	82	11	7
P	91	3	6
FIN	88	10	2
S	96	2	2
UK	94	4	2
UE15	91	5	4

Neuf répondants sur dix estiment qu'ils devraient savoir pourquoi leurs données personnelles sont recueillies et si ces informations vont être partagées avec d'autres organismes.

En Irlande, cette opinion est exprimée par 96% des personnes interrogées et, à part en Autriche (82%) et au Luxembourg (83%), ce chiffre n'est inférieur à 88% dans aucun autre pays.

Analyse sociodémographique

Aucune différence, en fonction du sexe, de l'activité, du lieu de résidence ou de l'âge, n'est à relever.

On ne note que de faibles variations en fonction du niveau d'études (93% des plus instruits **partagent cette opinion**, contre 87% de ceux qui ont quitté l'école avant l'âge de 16 ans), et du revenu (94% des plus aisés, contre 87% des moins favorisés **marquent leur accord**).

Q. 32.2. Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

Le niveau de protection des données personnelles garanti par la loi en (NOTRE PAYS) est élevé

Analyse par pays

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
B	49	28	23
DK	62	19	19
D.O	57	24	19
D.T	55	27	18
D.E	48	37	15
GR	33	46	22
E	33	33	34
F	45	29	26
IRL	40	26	34
I	42	37	21
L	54	23	23
NL	55	30	16
A	54	28	18
P	31	32	37
FIN	76	16	8
S	64	22	14
UK	41	35	24
UE15	46	31	23

Encore une fois, la moyenne européenne (46% se disent "plutôt d'accord") recouvre des situations nationales très variables.

Ainsi, 3 Finlandais sur 4 (76%) estiment que leur système juridique leur **garantit un niveau élevé de protection des données** à caractère personnel, et seuls 8% n'ont pas d'avis sur la question. Au Portugal, en revanche, seuls 31% partagent ce sentiment de sécurité, et plus d'un tiers (37%) ne savent que penser.

La moyenne pour les 15 pays de l'Union européenne (46%) est influencée par les trois pays où le système juridique est perçu comme particulièrement protecteur (la Finlande, la Suède et le Danemark, avec plus de 60% d'opinions en ce sens), ainsi que par les trois pays (la Grèce, l'Espagne et le Portugal) où ce niveau de confiance ne dépasse pas 33%.

Ces chiffres tendraient à montrer une fracture nord-sud en la matière.

Si l'on étudie le niveau de réponses "ne sait pas" dans ces mêmes pays, on constate que le niveau de "ne sait pas" est de 14% alors qu'il est de 31% dans le second groupe (Finlandais, Suédois et Danois) n'expriment pas d'opinion, alors que 31% des membres du second groupe (Grecs, Espagnols et Portugais) ne peuvent ou ne veulent répondre.

Notons également que 34% des Irlandais et des Espagnols choisissent de répondre "ne sait pas", et qu'une très grande proportion de Grecs (46%) estiment que la loi ne protège pas suffisamment les données à caractère personnel qui les concernent.

Analyse sociodémographique

Une fois encore, au regard des différences extrêmes entre pays, les variations en fonction des caractéristiques sociodémographiques sont relativement faibles.

Ainsi, 48% des hommes et 44% des femmes marquent-ils leur accord avec cette proposition, pour une moyenne européenne de 45%.

De même, les opinions ne varient en fonction de l'âge que de façon insignifiante : les jeunes (48%) semblent plus satisfaits des garanties juridiques que les plus âgés (44%).

Comme l'on pouvait s'y attendre, on relève, à de nombreuses reprises, l'influence du niveau d'études. Pour cette question-ci, seuls 17% de ceux qui ont poursuivi leurs études au-delà des 19 ans n'expriment pas d'opinion, contre 30% de ceux qui ont quitté l'école avant l'âge de 16 ans, et une moyenne UE15 de 23%.

Le lieu de résidence est un élément relativement négligeable en la matière.

Alors que le revenu n'a que peu d'influence sur l'accord marqué, 34% des personnes les plus aisées, contre 27% des moins favorisées jugent les garanties légales trop faibles.

Logiquement, on note une forte corrélation entre les ressources et les réponses "**ne sait pas**" : 17% des personnes ayant les meilleurs revenus n'ont pas d'opinion, contre 27% des moins aisés.

Q. 32.3. Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

Les gens ont une faible connaissance de la protection des données personnelles en (NOTRE PAYS)

Analyse par pays

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
B	68	17	15
DK	65	19	16
D.O	60	21	19
D.T	60	22	19
D.E	59	23	18
GR	75	11	14
E	61	13	26
F	83	8	9
IRL	71	9	20
I	77	14	10
L	80	13	8
NL	71	19	10
A	57	27	16
P	80	8	12
FIN	64	27	10
S	66	22	12
UK	72	14	14
UE15	70	15	15

Plus des deux tiers des citoyens de l'Union européenne (70%) **s'accordent à penser que**, dans leur pays, la connaissance de ce qui est fait pour protéger les données à caractère personnel est **faible**.

Encore une fois, cette moyenne occulte des opinions très diverses, qui varient entre 57% en Autriche et 83% en France.

Les différences sont également marquées en ce qui concerne l'opinion inverse : si 15% des Européens s'estiment bien informés, les données nationales varient entre 9% en Irlande, et même moins en France et au Portugal (8% chacun) et 27% en Autriche et en Finlande.

Le niveau des réponses "**ne sait pas**" varie dans la même mesure : entre 8% au Luxembourg et 26% en Espagne.

Analyse sociodémographique

Si le sexe, l'âge ou le lieu de résidence ne conditionnent pas les réponses, en revanche, le niveau d'études, l'activité et le revenu (entre lesquels existe un lien évident) entraînent de légères différences d'appréciation, qui sont souvent les seules dignes d'intérêt.

Ainsi, alors que 70% des Européens, en moyenne, estiment que la protection des données personnelles est méconnue, ils sont 75% à partager cette opinion parmi ceux qui ont étudié au-delà de l'âge de 20 ans et parmi les cadres, et 74% parmi les personnes à plus hauts revenus.

À l'autre extrémité se trouvent ceux qui ont quitté l'école avant l'âge de 16 ans (66%), les ouvriers (71%) et les personnes ayant les plus faibles revenus (68%).

Q. 32.4 Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

Vous êtes préoccupé(e) par le fait de laisser des informations personnelles sur Internet telles que votre nom, votre adresse, votre date de naissance et votre sexe

Analyse par pays

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
B	58	29	13
DK	63	29	8
D.O	59	20	21
D.T	59	20	21
D.E	57	21	21
GR	74	7	19
E	64	15	21
F	64	25	11
IRL	73	13	14
I	63	21	17
L	61	28	10
NL	72	18	10
A	59	26	15
P	43	33	24
FIN	68	20	13
S	76	19	5
UK	73	16	12
UE15	64	20	16

Près des deux tiers des personnes interrogées (64%) **craignent** de transmettre par Internet des données personnelles, telles que leur nom, adresse ou date de naissance.

Dans les cinq pays (Suède, Grèce, Irlande, Royaume-Uni et Pays-Bas) où ce chiffre est supérieur ou égal à 72%, on ne relève cependant pas de critère déterminant cette attitude (comme, par exemple, différence nord-sud ou taux de pénétration d'Internet).

A l'autre extrémité du spectre, seuls 43% des Portugais seraient inquiets.

La moyenne des réponses "ne sait pas" est de 16% dans l'Union européenne, avec des variations entre 5% en Suède et 24% au Portugal.

Analyse sociodémographique

Les femmes et les hommes se situent exactement dans la moyenne européenne (64%). Par ailleurs, l'âge n'influence pas les réponses.

Seul le niveau d'éducation est déterminant : ainsi, alors que 55% des moins instruits (ceux ayant étudié jusqu'à 15 ans ou moins) sont **plutôt d'accord**, plus d'un quart d'entre eux (26%) n'ont pas d'opinion.

À l'inverse, 72% de ceux qui ont poursuivi leurs études jusqu'à 20 ans ou plus tard **marquent leur accord**, et seuls 9% ne peuvent ou ne veulent répondre.

On observe des attitudes similaires en fonction de l'activité : alors que 75% des cadres supérieurs se disent **préoccupés** et seuls 6% **ne savent pas**, ces chiffres sont respectivement de 52% et 28% chez les retraités.

Ces différences se répètent également en fonction des ressources : alors que 56% des plus modestes marquent leur **accord** et 22% **ne savent pas**, ces chiffres sont respectivement de 70% et 10% parmi les personnes à plus hauts revenus.

Q. 32.5. Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

La législation (NATIONALITE) est en mesure de faire face au nombre croissant de gens laissant des informations personnelles sur Internet

Analyse par pays

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
B	26	40	35
DK	28	43	29
D.O	24	43	33
D.T	24	43	33
D.E	25	42	34
GR	26	34	40
E	30	23	48
F	26	47	27
IRL	30	29	40
I	25	41	34
L	31	39	30
NL	45	30	25
A	42	32	26
P	24	27	50
FIN	36	45	19
S	13	61	26
UK	20	48	32
UE15	26	41	34

En moyenne, un tiers des personnes interrogées dans l'Union européenne (34%) déclarent **ne pas savoir** si leur législation nationale peut faire face au problème de la transmission des données personnelles par Internet. Ce chiffre atteint 50% au Portugal et 48% en Espagne, mais seulement 19% en Finlande et 25% aux Pays-Bas.

De façon générale, une majorité d'Européens (41%) estiment que leur législation les protège en la matière. Mais, une fois encore, les chiffres varient considérablement : entre 23% en Espagne et 61% en Suède.

Analyse sociodémographique

On ne relève, ici encore, ni tendance ni différence conséquente en fonction du sexe, de l'âge ou du type d'habitat.

Toutefois, le niveau d'études produit d'importantes variations parmi ceux qui pensent que la législation ne peut pas faire face au flux de données personnelles sur Internet, ou qui n'ont pas d'avis sur la question. Ainsi, 32% des moins instruits partagent cette **opinion négative**, et 44% n'ont **pas d'opinion**. Ces chiffres contrastent grandement avec ceux relevés parmi les plus éduqués (jusqu'à 20 ans ou plus), dont 50% se disent **pessimistes** à cet égard et seuls 25% **ne savent pas**.

Par ailleurs, l'activité semble également un facteur discriminant : parmi les cadres supérieurs, 51% ne sont **pas d'accord** avec cette proposition et 24% n'ont **pas d'opinion**, alors que, parmi les retraités, 32% émettent un **avis négatif**, et 46% **aucun avis**.

L'étude en fonction des ressources révèle des caractéristiques similaires : 35% des personnes à faible revenu marquent leur désaccord contre 49% parmi les personnes à haut revenu. Pour ce qui est des "ne sait pas", on observe les mêmes caractéristiques : 39% de "ne sait pas" chez les moins aisés contre 26% chez les plus aisés.

Q. 32.6. Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

Les organisations (NATIONALITE) qui conservent des informations personnelles ne devraient pas être autorisées à transférer ces informations sans votre consentement à des organisations similaires situées dans un pays non membre de l'Union européenne

Analyse par pays

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
B	83	8	9
DK	82	9	9
D.O	83	6	11
D.T	83	6	10
D.E	85	6	9
GR	80	6	14
E	73	7	20
F	87	6	8
IRL	82	6	13
I	82	8	10
L	87	8	5
NL	88	6	6
A	78	12	10
P	72	9	19
FIN	90	7	3
S	86	9	5
UK	81	8	11
UE15	82	7	11

Les organisations qui détiennent des données à caractère personnel ne devraient pas les transmettre à des tiers sans l'accord de l'intéressé : en moyenne, 82% des citoyens de l'UE partagent cette volonté.

Derrière cette moyenne, les opinions varient entre 72% en Espagne et 73% au Portugal, et 90% en Finlande.

Par ailleurs, 20% des Espagnols et 19% des Portugais n'expriment pas d'opinion à cet égard, bien au-dessus de la moyenne européenne (11%).

Analyse sociodémographique

Encore et toujours, les seules différences remarquables dépendent du niveau d'études, de l'activité et du revenu.

Ainsi, alors qu'en moyenne 82% des Européens sont **pour** une interdiction, les moins instruits (77%) et les personnes à bas revenus (78%) sont plus circonspects. Au contraire, ces chiffres atteignent, dans les deux cas, 87% parmi les plus éduqués (jusqu'à 20 ans ou plus).

Le niveau de réponses "**ne sait pas**" varie également en fonction du niveau d'études : de 6%, parmi ceux qui ont poursuivi leurs études au-delà de 19 ans, à 17%, parmi ceux qui ont quitté l'école avant 16 ans, pour une moyenne européenne de 11%.

Les chiffres sont comparables lorsque l'on étudie l'influence de la variable "revenus" : seuls 5% des plus aisés, contre 15% des moins favorisés, n'expriment **pas d'opinion**.

Q. 32.7. Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?

La plupart des pays ne faisant pas partie de l'Union européenne ne possèdent pas des lois de protection des données aussi efficaces que celles mises en place dans l'Union européenne

Analyse par pays

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
B	43	15	42
DK	53	8	40
D.O	51	7	41
D.T	49	8	43
D.E	42	10	48
GR	51	9	40
E	37	8	56
F	50	11	39
IRL	45	5	50
I	41	13	47
L	59	12	29
NL	57	8	35
A	57	12	31
P	40	13	47
FIN	77	7	16
S	55	10	35
UK	40	10	50
UE15	46	10	44

À la question de savoir si les pays tiers se sont dotés de lois qui protègent les données personnelles aussi efficacement que celles en vigueur dans l'Union européenne, 44% des personnes interrogées ne peuvent répondre.

Le niveau de réponses "**ne sait pas**" atteint même la moitié des personnes interrogées en Irlande et au Royaume-Uni, et 56% en Espagne.

Soixante-dix-sept pourcent des Finlandais, et 55% ou plus des Suédois, Autrichiens, Luxembourgeois et Néerlandais s'accordent à penser que **les lois des pays tiers ne sont pas aussi protectrices** que dans l'Union.

À l'inverse, seuls 37% des Espagnols et 40% des Britanniques et des Portugais partagent cette opinion négative.

Analyse sociodémographique

Seul le niveau d'études semble, là encore, jouer un rôle : 49% des moins instruits (jusqu'à 15 ans ou moins), contre 39% des plus éduqués (jusqu'à 20 ans ou plus) n'ont pas d'opinion.

Alors que 42% des moins instruits et 45% des personnes à faibles ressources sont **d'accord** avec cette proposition, ces chiffres atteignent 51% parmi les plus éduqués et 53% parmi les plus aisés.

IV. CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION ET DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES

Q. 33 a.1. Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler des organismes indépendants surveillant l'application des lois sur la protection des données, recevant les plaintes des particuliers et imposant des sanctions à ceux qui violent la loi ?

Analyse par pays

	En a entendu parler	N'en a pas entendu parler	Ne sait pas
B	19	78	4
DK	26	71	3
D.O	25	68	8
D.T	23	70	7
D.E	17	77	6
GR	25	71	4
E	19	76	6
F	29	67	5
IRL	24	72	5
I	34	60	6
L	23	72	5
NL	41	52	6
A	28	64	8
P	20	78	2
FIN	22	75	3
S	33	64	3
UK	25	71	4
UE15	27	68	6

Plus des deux tiers des Européens (68%) **méconnaissent** l'existence d'autorités indépendantes, chargées de vérifier l'application des lois sur la protection des données, de recevoir les plaintes et de prendre les sanctions appropriées.

Il n'y a qu'aux Pays-Bas, en Italie et en Suède que leur notoriété atteint ou dépasse les 33%, sans pour autant que l'on puisse établir de lien, tel que différence nord/sud ou niveau de connexion à Internet, entre ces trois pays.

Analyse sociodémographique

Ici encore, ni le sexe ni l'âge n'influencent les réponses.

En revanche, le niveau d'études continue à être déterminant : parmi les plus éduqués, 39% en ont entendu parler, contre seulement 18% des moins instruits, et une moyenne européenne de 27%.

Comme précédemment, les cadres supérieurs ont une connaissance plus affirmée de ces organismes indépendants (42%) que les personnes au foyer (20%) et les retraités (21%).

L'étude en fonction des revenus montre des variations similaires, avec 35% de notoriété parmi les mieux payés, et 22% parmi les moins favorisés.

Enfin, les habitants des grandes villes (30%) connaissent plus ces organismes que les ruraux (23%).

Q. 33 a.2. Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler des lois garantissant aux individus l'accès à leurs données personnelles ainsi que le droit de modifier ou d'annuler les données inexactes ou qui ont été obtenues illégalement ?

Analyse par pays

	En a entendu parler	N'en a pas entendu parler	Ne sait pas
B	24	71	5
DK	23	73	4
D.O	23	64	14
D.T	21	66	13
D.E	16	75	10
GR	13	82	5
E	24	70	6
F	38	57	5
IRL	25	70	5
I	53	42	5
L	27	68	6
NL	38	53	9
A	26	67	7
P	19	78	3
FIN	28	67	5
S	26	68	7
UK	33	63	4
UE15	32	61	7

En moyenne, seuls 32% des citoyens de l'Union ont **entendu parler** des lois sur le droit d'accès aux données à caractère personnel, de rectification ou de suppression lorsque ces données sont erronées ou ont été obtenues illégalement. Mais ce chiffre global recouvre des résultats aussi disparates que 13% en Grèce et 53% en Italie.

Compte tenu de la précision de la question, le niveau des réponses "**ne sait pas**" en Allemagne est étonnant.

On note, par ailleurs, d'importantes différences d'opinion entre les Länder occidentaux et les régions orientales d'Allemagne.

Analyse sociodémographique

Trente-cinq pourcent des hommes, contre seulement 29% des femmes ont entendu parler de ces lois et de ces droits. Les résultats par âge et par habitat ne permettent pas de dégager des tendances particulières.

Le niveau d'études joue, là encore, un rôle crucial : seuls 23% de ceux qui ont quitté l'école à 15 ans ou avant en ont connaissance, contre 46% de ceux qui ont poursuivi leurs études jusqu'à 20 ans ou plus.

Parmi les cadres supérieurs, 49% en ont connaissance, contre 29% des ouvriers.

Le niveau de ressources joue également un rôle déterminant : 43% des plus aisés, contre 27% des personnes à faible revenu connaissent ces lois et ces droits.

Q 33 b. Avez-vous déjà exercé ce droit ?**Analyse par pays**

	Oui	Non	Ne sait pas
B	10	89	1
DK	12	87	1
D.O	5	92	3
D.T	6	92	3
D.E	8	92	0
GR	4	96	1
E	4	93	3
F	8	86	6
IRL	6	85	10
I	8	91	1
L	17	63	21
NL	7	92	1
A	6	92	2
P	3	94	3
FIN	9	87	4
S	12	83	5
UK	8	84	9
UE15	7	89	4

Il a été demandé, aux 32% des personnes interrogées qui **avaient connaissance** des ce droit, si elles en avaient déjà fait usage.

Mais seule une infime partie (7%) avait effectivement **exercé ce droit** d'accès et de rectification.

Aucune variation intéressante ne ressort des données.

Analyse sociodémographique

Aucune différence ou tendance n'émerge de ce faible échantillon.

Q. 33 a.3. Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler de l'obligation pour ceux qui recueillent des données personnelles de fournir aux individus certaines informations comme leur identité et le but dans lequel on récolte ces données ?

Analyse par pays

	En a entendu parler	N'en a pas entendu parler	Ne sait pas
B	26	66	8
DK	34	60	6
D.O	46	46	8
D.T	45	48	8
D.E	38	54	7
GR	30	66	5
E	28	62	10
F	34	58	9
IRL	39	53	8
I	63	29	9
L	23	68	9
NL	50	45	5
A	24	67	9
P	23	74	3
FIN	45	51	4
S	60	31	9
UK	45	46	10
UE15	42	50	8

Ceux qui recueillent des données personnelles sont obligés de fournir certaines informations, comme leur identité ou l'utilisation qui en sera faite, mais seuls 42% des citoyens européens le **savent**.

On constate, là encore, d'importantes variations entre pays : moins d'un quart des Autrichiens, des Portugais et des Luxembourgeois sont au courant, contre 60% ou plus des Italiens et des Suédois.

Analyse sociodémographique

La différence en fonction du sexe mérite d'être relevée : seules 39% des femmes sont **au courant** de cette obligation, contre 46% des hommes.

Si l'âge ou le lieu de résidence n'influencent pas les réponses, en revanche, le niveau d'études est déterminant : alors que seuls 33% des moins instruits (ayant quitté l'école avant l'âge de 16 ans) sont au courant de cette obligation d'information, 55% de ceux qui ont fait les plus longues études (jusqu'à 20 ans ou plus) disent la connaître.

Seuls 35% des chômeurs et des personnes au foyer en ont **entendu parler**, contre 58% des cadres supérieurs.

Et, encore une fois, 54% des personnes les plus aisées, contre 34% de ceux qui ont les plus faibles revenus, ont connaissance de l'obligation faite à ceux qui recueillent les données d'informer l'intéressé.

Q. 33 a.4. Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler du droit de refuser l'utilisation de vos données personnelles à des fins de marketing direct ?

Analyse par pays

	En a entendu parler	N'en a pas entendu parler	Ne sait pas
B	38	56	6
DK	38	56	6
D.O	47	43	10
D.T	46	44	10
D.E	41	51	8
GR	33	63	5
E	31	59	10
F	57	38	6
IRL	40	52	8
I	57	31	11
L	32	60	8
NL	60	34	6
A	43	49	9
P	33	64	3
FIN	73	25	2
S	61	29	10
UK	51	41	8
UE15	49	43	8

Près de la moitié (49%) des citoyens de l'UE ont **entendu parler** du droit de refuser l'utilisation des données personnelles à des fins de marketing direct.

Mais d'importantes différences entre pays se font jour : si 73% des Finlandais et 61% des Suédois **connaissent** ce droit, seuls 31% des Espagnols, 32% des Luxembourgeois et 33% des Portugais et des Grecs sont également au courant.

Analyse sociodémographique

Les hommes (52%) connaissent plus ce droit que les femmes (46%).

Si les différences par âge sont négligeables, le niveau d'études et l'activité déterminent largement les réponses.

Ainsi, seuls 36% de ceux qui ont arrêté leurs études avant l'âge de 16 ans en ont entendu parler, contre 64% de ceux qui les ont poursuivies au moins jusqu'à 20 ans.

Parmi les cadres supérieurs, 68% savent qu'ils ont le droit de refuser, contre 46% des ouvriers, 42% des retraités et 39% des personnes au foyer.

Les habitants des villes (52%) sont, à cet égard, mieux informés que les ruraux (45%).

Enfin, 60% de ceux qui disposent des revenus les plus élevés, contre 42% des moins aisés, connaissent leurs droits en la matière.

Q. 33 a.5. Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler de la nécessité d'obtenir votre accord pour utiliser vos données personnelles et le droit que vous avez à vous opposer à certaines utilisations ?

Analyse par pays

	En a entendu parler	N'en a pas entendu parler	Ne sait pas
B	37	57	6
DK	44	50	6
D.O	52	38	10
D.T	51	40	10
D.E	47	45	8
GR	35	60	5
E	34	57	9
F	47	44	9
IRL	36	54	10
I	71	21	8
L	32	60	8
NL	58	35	7
A	45	45	10
P	29	67	4
FIN	67	29	4
S	52	36	12
UK	45	44	10
UE15	49	42	9

En moyenne, dans l'Union européenne, 49% des citoyens ont **entendu parler** de la nécessité d'obtenir l'accord de l'intéressé pour utiliser ses données personnelles, et du droit de refuser certaines utilisations. Mais 42% l'**ignorent**.

Cependant ces moyennes recouvrent d'importantes différences entre pays.

Ainsi, alors que 67% des Finlandais **connaissent** ces dispositions et que seuls 29% d'entre eux ne les connaissent pas, ces chiffres sont exactement inversés au Portugal.

Analyse sociodémographique

Parmi ces 49% qui **savent** qu'ils peuvent donner ou refuser leur accord, on trouve 46% des femmes et 53% des hommes.

Contrairement à l'âge, le niveau d'études et l'activité influencent les réponses : 65% des plus instruits, contre 38% des moins éduqués, et les deux tiers des cadres supérieurs (66%), contre 40% des personnes au foyer et 42% des retraités, sont **au courant**.

Cette connaissance est plus répandue dans les grandes villes (52%) que dans les zones rurales ou les villages (45%).

Enfin, les plus hauts revenus (60%) sont, encore une fois, mieux informés dans ce domaine que les moins aisés (42%).

V. LES INSTRUMENTS POUR PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Q. 34. Beaucoup de données personnelles sont collectées quand les gens sont sur Internet. Avez-vous déjà entendu parler d'outils ou de technologies limitant la quantité d'informations recueillies ?

Analyse par pays

	Non, je n'en ai jamais entendu parler	Oui, j'en ai entendu parler mais je ne les ai jamais utilisés	Oui, j'en ai entendu parler et je les ai déjà utilisés	Ne sait pas
B	77	15	5	4
DK	68	18	13	2
D.O	69	17	9	5
D.T	71	16	8	4
D.E	77	14	6	3
GR	81	10	3	7
E	76	16	3	5
F	73	20	4	4
IRL	75	17	3	5
I	74	18	4	4
L	65	24	8	3
NL	59	26	12	3
A	63	23	5	9
P	81	16	2	2
FIN	72	17	8	3
S	58	24	14	4
UK	74	17	6	3
UE15	72	18	6	4

Près des trois quarts (72%) des répondants n'ont **jamais entendu parler** d'outils ou de technologies destinés à limiter le recueil de données personnelles sur Internet. Ce chiffre varie entre 58% en Suède et 81% en Grèce.

Afin d'avoir une image plus exacte, peut-être convient-il d'ajouter ceux qui en ont entendu parler mais n'y ont jamais eu recours et ceux qui en ont entendu parler et les utilisent effectivement. On relève alors que 38% des Suédois **connaissent** ces instruments de contrôle, contre seulement 13% des Grecs.

En moyenne, seuls 6% des Européens **connaissent et utilisent** ces outils et technologies. Là encore, trois pays semblent relativement en avance dans ce domaine, avec des chiffres doubles de la moyenne européenne : la Suède (14%), le Danemark (13%) et les Pays-Bas (12%).

Analyse sociodémographique

Ceux qui ont **connaissance** de ces outils et technologies et les ont **utilisés** sont plus les hommes (8%) que les femmes (4%), pour une moyenne globale de 6%.

Les 15-39 ans sont quatre fois plus susceptibles d'y avoir recours (8%) que les 55 ans et plus (2%).

Le niveau d'études et l'activité jouent, là encore, un rôle déterminant : 11% des plus éduqués contre 2% des moins instruits, et 13% des cadres supérieurs contre 3% des personnes au foyer, 4% des ouvriers et 2% des retraités se sont servis de ces outils.

De même, les personnes ayant les plus hauts revenus et les habitants des grandes villes sont plus susceptibles de les utiliser.

VI. LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PROTECTION DES DONNÉES

Q. 35. Pourquoi n'avez-vous pas utilisé ces outils ou technologies ?

Analyse par pays

	Je ne saurais pas comment les installer sur mon ordinateur	Je ne saurais pas comment les utiliser	Je ne suis pas convaincu(e) qu'ils marchent vraiment	Je ne suis pas vraiment inquiet(e) au sujet de ma vie privée lorsque je vais sur Internet	Ils sont trop chers	Autre (SPONTANE)	NSP
B	23	24	21	21	2	13	6
DK	29	25	13	27	6	15	4
D.O	24	34	18	30	5	13	5
D.T	23	34	19	28	6	14	5
D.E	20	32	24	19	13	16	4
GR	9	35	19	17	4	21	5
E	18	34	17	17	3	13	10
F	18	19	20	19	7	18	13
IRL	22	16	21	13	5	16	15
I	18	34	16	18	5	14	7
L	27	23	24	14	6	14	7
NL	33	31	21	23	6	15	4
A	24	19	12	21	8	23	8
P	10	29	14	19	6	14	11
FIN	19	23	21	31	5	16	8
S	25	27	19	20	6	18	6
UK	21	33	16	14	7	16	8
UE15	21	30	18	20	6	16	8

Il a été demandé, aux 18% qui en avaient connaissance mais ne les utilisaient pas, pourquoi ils n'y avaient pas recours. Les deux premières raisons étaient d'ordre technique.

La raison la plus citée (par 30% des personnes de ce groupe) était qu'elles **ne sauraient pas les utiliser**. C'est le cas de 35% des Grecs et de 34% des Allemands, Espagnols et Italiens, mais seulement de 16% des Irlandais.

La deuxième raison, évoquée par 21% de ces personnes, était **l'incapacité d'installer ces outils sur l'ordinateur**. C'était là le motif le plus fréquent chez les Néerlandais (33%), contre 9% chez les Grecs.

L'absence d'inquiétude quant à la protection de sa vie privée est citée par 20% de l'échantillon, et est la première raison en Finlande (31%), mais la dernière en Irlande (13%).

Les doutes quant à leur efficacité réelle sont cités en premier lieu au Luxembourg (24%), et en dernier en Autriche (12%).

Leur coût n'est qu'une cause marginale de non utilisation (citée par 6% des répondants), sauf dans les Länder d'Allemagne de l'Est (13%).

En étudiant la raison la plus citée dans chaque pays (par exemple, 24% des Belges ne sauraient pas utiliser ces outils, 29% des Danois ne sauraient pas les installer, etc.), on découvre un paysage intéressant et nuancé.

Les ressortissants de huit pays disent, en premier lieu, qu'ils **ne sauraient pas utiliser ces instruments**; dans cinq pays, ils **ne sauraient pas les installer**; dans un pays, on est convaincu qu'ils **ne marchent pas**, et, dans un autre, **on ne s'inquiète pas** outre mesure de la confidentialité sur Internet.

Analyse sociodémographique

Sachant que, dans 13 États membres sur 15, la raison la plus citée est d'ordre technique (les personnes interrogées ne sauraient pas utiliser – dans 8 pays – ou installer – dans 5 pays – ces outils), l'analyse sociodémographique est centrée sur ces deux groupes de réponses.

Trente-six pourcent des femmes et 25% des hommes, pour une moyenne européenne de 30%, **ne sauraient pas utiliser** ces outils ou technologies.

L'âge n'a que peu d'influence, si ce n'est parmi les personnes de 55 ans et plus, dont 36% citent cette raison.

En contrepartie, le niveau d'études est un déterminant important : 38% de ceux qui ont quitté l'école avant l'âge de 16 ans, contre 26% de ceux qui ont étudié jusqu'à 20 ans ou plus, se disent incapables de les utiliser.

Alors que 37% des chômeurs citent cette raison, seuls 23% des cadres supérieurs le font.

Enfin, le niveau de revenu et le lieu de résidence ont une influence négligeable.

La deuxième raison pour ne pas y avoir recours, citée par 21% de cet échantillon, est que les intéressés **ne sauraient pas installer ces instruments sur leur ordinateur**.

C'est là une inquiétude davantage partagée par les femmes (24%) que par les hommes (18%).

Mais, ici, ni l'âge ni le niveau d'études ne semblent des critères déterminants.

Il est intéressant de noter que 26% des cadres supérieurs mentionnent cette raison, contre seulement 14% des chômeurs et 17% des "autres cols blancs".

Enfin, encore une fois, le niveau de revenu et le lieu de résidence n'ont qu'une influence négligeable.

VII. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA SURVEILLANCE DES COMMUNICATIONS

Q. 36 a. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international, pensez-vous que les individus devraient accepter que leurs communications téléphoniques soient surveillées ?

Analyse par pays

	Non, les droits fondamentaux et les libertés individuelles doivent toujours être respectés	Oui, si la surveillance ne concerne que ceux soupçonnés d'activités terroristes	Oui, mais seulement si la surveillance a lieu sous le contrôle d'un juge (NATIONALITE)	Oui, dans tous les cas	Oui, autre (SPONTANE)	NSP
B	26	44	14	9	0	7
DK	39	35	22	3	0	1
D.O	28	36	21	6	0	9
D.T	30	36	19	6	0	9
D.E	38	36	11	5	0	10
GR	48	34	10	3	0	6
E	38	34	18	2	0	9
F	28	43	13	12	1	4
IRL	45	28	9	4	1	12
I	34	45	9	9	1	2
L	29	40	14	13	1	4
NL	34	38	16	10	0	3
A	48	32	12	5	1	3
P	30	41	10	11	1	7
FIN	26	58	10	3	0	3
S	25	53	14	5	0	2
UK	37	42	8	6	1	6
UE15	33	40	14	7	0	6

Quarante pourcent des citoyens de l'Union européenne estiment que **seules les communications des individus suspectés de terrorisme devraient être surveillées**. Les Finlandais (58%) et les Suédois (53%) se montrent les plus fervents partisans d'une telle surveillance.

Néanmoins, 33% des personnes interrogées s'y opposent, jugeant que **les droits fondamentaux et les libertés individuelles seraient menacés** si cette surveillance était permise. Les Grecs et les Autrichiens (48%) et les Irlandais (45%) sont les premiers défenseurs de ces droits et libertés.

Ces deux opinions représentent, au total, 73% des avis exprimés.

La troisième option, que cette surveillance se fasse **sous le contrôle d'un juge**, recueille les faveurs de 14% des Européens, et notamment des Danois (22%).

Les Luxembourgeois (13%) et les Français (12%) sont les plus nombreux à penser que **les conversations téléphoniques de tout le monde devraient pouvoir être surveillées**, pour une moyenne européenne de 7%.

Les Irlandais sont ceux qui ont le plus tendance à ne pas avoir d'opinion : 12%, soit deux fois la moyenne européenne.

Analyse sociodémographique

On ne note pas de variations dues aux caractéristiques sociodémographiques au sein du groupe – le plus important – des 40% qui estiment que **les personnes soupçonnées d'activités terroristes devraient être surveillées**.

Parmi les 33% qui s'opposent à cette surveillance, au nom du **respect des libertés**, on trouve 38% des 15-24 ans mais seulement 29% des 55 ans et plus, et 36% des plus éduqués contre 30% des moins instruits.

Alors que 18% des cadres supérieurs estiment qu'une telle surveillance **ne devrait avoir lieu que sous le contrôle d'un juge**, seuls 10% des chômeurs partagent cette option.

Q.36 b. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international, pensez-vous que les individus devraient accepter que leur utilisation d'Internet soit surveillée ?

Analyse par pays

	Non, les droits fondamentaux et les libertés individuelles doivent toujours être respectés	Oui, si la surveillance ne concerne que ceux soupçonnés d'activités terroristes	Oui, mais seulement si la surveillance a lieu sous le contrôle d'un juge (NATIONALITE)	Oui, dans tous les cas	Oui, autre (SPONTANE)	NSP
B	20	43	15	11	1	11
DK	30	37	24	4	0	5
D.O	22	36	20	8	0	14
D.T	23	36	18	8	1	15
D.E	29	36	12	6	0	16
GR	41	29	11	3	0	16
E	33	35	15	3	1	15
F	19	45	15	15	2	6
IRL	31	30	10	7	1	20
I	20	44	13	15	0	7
L	25	38	14	16	0	7
NL	28	40	17	10	0	3
A	40	29	15	6	1	9
P	22	34	8	14	1	22
FIN	23	55	10	4	0	8
S	22	51	14	8	0	5
UK	25	43	11	10	1	10
UE15	25	40	14	10	1	11

Dans le prolongement, la question de la surveillance d'Internet a également été évoquée.

L'option la plus fréquemment choisie reste la même que pour le téléphone : 40% des citoyens de l'Union pensent, là encore, que **seules les communications par Internet des individus suspectés de terrorisme devraient être surveillées**. On note des chiffres très élevés en Finlande (55%) et en Suède (51%).

Toutefois, concernant Internet, la question du respect des **libertés individuelles** se pose avec moins d'acuité que pour le téléphone : seuls 25% des répondants s'opposent à la surveillance d'Internet pour cette raison. Les Grecs (41%) et les Autrichiens (40%) sont, là encore, les plus fervents opposants à une telle surveillance.

La surveillance d'Internet sous le contrôle d'un juge est la solution retenue par 14% des citoyens des 15 États membres, et notamment par les Danois (24%) et les Allemands (18%).

On relèvera que les Européens sont un peu plus favorables à la **surveillance de toutes les communications par Internet** (10%) qu'à la surveillance de toutes les conversations téléphoniques (7%).

Par rapport à la question sur la surveillance des communications téléphoniques, on note un chiffre plus élevé de réponses "**ne sait pas**" (11% en moyenne), et notamment au Portugal (22%) et en Irlande (20%).

Analyse sociodémographique

Vingt-huit pourcent des 15-24 ans, contre 20% des 55 ans et plus, sont d'avis que **les droits fondamentaux et les libertés individuelles doivent toujours être respectés.**

Parmi ceux qui ont poursuivi leurs études jusqu'à 20 ans ou plus, 30% partagent cette conviction, contre 20% de ceux qui ont quitté l'école à 15 ans ou moins.

De même, 31% des étudiants, contre seulement 20% des retraités, marquent leur accord.

Enfin, les personnes de 55 ans et plus (17%) ont davantage tendance que les 15-24 ans (6%) à ne pas émettre d'opinion sur la question.

ANNEXES

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE EN FRANÇAIS

A.	VOTRE NUMERO D'ETUDE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
B.	CODE PAYS	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
C.	NOTRE NUMERO D'ETUDE	6	0	0			
D.	NUMERO DE L'INTERVIEW	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Q.1. Quelle est votre nationalité ? Veuillez indiquer le (ou les) pays qui s'applique(nt).
(PLUSIEURS REPONSES POSSIBLE)

Belgique	1,	→ Q.2
Danemark	2,	
Allemagne	3,	
Grèce	4,	
Espagne	5,	
France	6,	
Irlande	7,	
Italie	8,	
Luxembourg	9,	
Pays-Bas	10,	
Portugal	11,	
Royaume-Uni (Grande Bretagne, Irlande du Nord)	12,	
Autriche	13,	
Suède	14,	
Finlande	15,	
Autre pays	16,	→ Fin de l'interview
NSP	17,	

EB59.2 - Q.1. - TREND

Abordons maintenant le sujet de la protection de vos données personnelles.

Q.30. Différentes organisations privées et publiques conservent des informations personnelles nous concernant. On dit parfois que notre vie privée doit être correctement protégée. Etes-vous soucieux(se) ou non de la protection de votre vie privée? Etes-vous ... ? (LIRE)

- Très soucieux(se)..... 1
 Assez soucieux(se) 2
 Assez peu soucieux(se) 3
 Pas du tout soucieux(se)..... 4
 NSP..... 5

EB45.1 - Q.47. - TREND

Q.31. Je vais vous lire une liste d'organisations (NATIONALITE) qui peuvent conserver des informations personnelles nous concernant. Pour chacune d'elles, pourriez-vous me dire si vous leur faites confiance ou pas pour utiliser cette information d'une manière que vous estimez acceptable ?

	LIRE	CONFIANCE	PAS CONFIANCE	NSP
1	Les services de santé et les médecins	1	2	3
2	Les compagnies d'assurance	1	2	3
3	Les sociétés de cartes de crédit	1	2	3
4	Les banques et les institutions financières	1	2	3
5	Les employeurs	1	2	3
6	La police	1	2	3
7	La sécurité sociale	1	2	3
8	Les autorités fiscales	1	2	3
9	Les autorités locales	1	2	3
10	Les autorités nationales	1	2	3
11	Les organismes de référence de solvabilité, c'est-à-dire les organismes qui conservent des fichiers sur les emprunts des individus	1	2	3
12	Les sociétés de vente par correspondance	1	2	3
13	Les associations sans but lucratif	1	2	3
14	Les sociétés d'études de marché et de sondages d'opinions	1	2	3
15	Je ne fais confiance à aucune de ces organisations (SPONTANE)		2	

EB45.1 - Q.48. - TREND

Q.32. Pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ? (MONTRER CARTE)

	LIRE	PLUTOT D'ACCORD	PLUTOT PAS D'ACCORD	NSP
1	Vous devriez être informé du but dans lequel des organisations recueillent vos données personnelles et si elles les partageront avec d'autres organisations	1	2	3
2	Le niveau de protection des données personnelles garanti par la loi en (NOTRE PAYS) est élevé	1	2	3
3	Les gens ont une faible connaissance de la protection des données personnelles en (NOTRE PAYS)	1	2	3
4	Vous êtes préoccupé(e) par le fait de laisser des informations personnelles sur Internet telles que votre nom, votre adresse, votre date de naissance et votre sexe	1	2	3
5	La législation (NATIONALITE) est en mesure de faire face au nombre croissant de gens laissant des informations personnelles sur Internet	1	2	3
6	Les organisations (NATIONALITE) qui conservent des informations personnelles ne devraient pas être autorisées à transférer ces informations sans votre consentement à des organisations similaires situées dans un pays non membre de l'Union européenne	1	2	3
7	La plupart des pays ne faisant pas partie de l'Union européenne ne possède pas des lois de protection des données qui sont aussi efficaces que celles mises en place dans l'Union européenne	1	2	3

EB60.0 - NOUVEAU

Q.33. a) Avant aujourd'hui, aviez-vous entendu parler de ... ? (MONTRER CARTE)

b) **SI "OUI", CODE 1 A L' ITEM 2 EN Q.33.a.**

Avez-vous jamais exercé ce droit ?

	LIRE	Q.33.a.			Q.33.b.		
		ENTENDU	PAS ENTENDU	NSP	OUI	NON	NSP
1	Des organismes indépendants surveillant l'application des lois sur la protection des données, recevant les plaintes des particuliers et imposant des sanctions à ceux qui violent la loi	1	2	3			
2	Des lois garantissant aux individus l'accès à leurs données personnelles ainsi que le droit de modifier ou d'annuler les données inexacts ou qui ont été obtenues illégalement	1	2	3			
Q.33.b.	(ENQ. : SI "ENTENDU", CODE 1 A L' ITEM 2) Avez-vous jamais exercé ce droit ?				1	2	3
3	A TOUS L'obligation pour ceux recueillant des données personnelles de fournir aux individus certaines informations comme leur identité et le but dans lequel on récolte ces données	1	2	3			
4	Le droit de refuser l'utilisation de vos données personnelles à des fins de marketing direct	1	2	3			
5	La nécessité d'obtenir votre accord pour utiliser vos données personnelles et le droit que vous avez à vous opposer à certaines utilisations	1	2	3			

EB60.0 - NOUVEAU

Q.34. Beaucoup de données personnelles sont collectées quand les gens sont sur Internet. Avez-vous déjà entendu parler d'outils ou de technologies limitant la quantité d'informations recueillies ?

(ENQ. : PAR EXEMPLE COOKIE FILTRES)

(SI OUI) Avez-vous déjà utilisé ces outils ou technologies ?

- Non, je n'en ai jamais entendu parler..... 1
- Oui, j'en ai entendu parler mais je ne les ai jamais utilisés. 2
- Oui, j'en ai entendu parler et je les ai déjà utilisés 3
- NSP..... 4

EB60.0 - NOUVEAU

**SI "EN A ENTENDU PARLER MAIS NE LES A JAMAIS UTILISES", CODE 2 EN Q.34.,
LES AUTRES ALLER EN Q.36.**

Q.35. Pourquoi n'avez-vous pas utilisé ces outils ou technologies ?
(MONTRER CARTE - LIRE - PLUSIEURS REPONSES POSSIBLE)

- Je ne saurais pas comment les installer sur mon ordinateur 1,
- Je ne saurais pas comment les utiliser 2,
- Je ne suis pas convaincu(e) qu'ils marchent vraiment 3,
- Je ne suis pas vraiment inquiet(e) au sujet de ma vie privée lorsque je vais sur Internet 4,
- Ils sont trop chers 5,
- Autre (SPONTANE) 6,
- NSP 7,

EB60.0 - NOUVEAU

A TOUS

Q.36. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international, pensez-vous que les individus devraient accepter que ... ?

- a) leurs communications téléphoniques soient surveillées ?
(MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)
- b) leur utilisation d'Internet soit surveillée ?
(MONTRER MEME CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

	LIRE	Q.36.a.	Q.36.b.
		COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES	UTILISATION D'INTERNET
1	Non, les droits fondamentaux et les libertés individuelles doivent toujours être respectés	1	1
2	Oui, si la surveillance ne concerne que ceux soupçonnés d'activités terroristes	2	2
3	Oui, mais seulement si la surveillance a lieu sous le contrôle d'un juge (NATIONALITE)	3	3
4	Oui, dans tous les cas	4	4
5	Oui, autre (SPONTANE)	5	5
6	NSP	6	6

EB60.0 - NOUVEAU

DEMOGRAPHIQUES

D.1. A propos de politique, les gens parlent de "droite" et de "gauche".
 Vous-même, voudriez-vous situer votre position sur cette échelle ? (MONTRER CARTE)
 (ENQ. : NE RIEN SUGGERER. SI LA PERSONNE HESITE, INSISTER)

GAUCHE									DROITE
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Refus..... 11
 NSP..... 12

EB59.2 - D.1. - DEMO TREND

PAS DE QUESTIONS D.2. A D.6.

D.7. Pouvez-vous m'indiquer la lettre qui correspond le mieux à votre situation actuelle ?
 (MONTRER CARTE - LIRE - UNE SEULE REPONSE)

Marié(e)..... 1
 Remarié(e)..... 2
 Célibataire qui vit actuellement en couple 3
 Célibataire n'ayant jamais vécu en couple 4
 Célibataire ayant déjà vécu en couple dans le passé mais actuellement seul(e) 5
 Divorcé(e) 6
 Séparé(e)..... 7
 Veuf/Veuve 8
 Autre (SPONTANE) 9
 Refus (SPONTANE)..... 10

EB59.2 - D.7. - DEMO TREND

D.8. À quel âge avez-vous arrêté vos études à temps complet ?
 (ENQ. : SI ETUDIE ENCORE, CODER '00')

--	--

EB59.2 - D.8. - DEMO TREND

PAS DE QUESTION D.9.

D.10. Sexe du répondant.

Homme 1
 Femme..... 2

EB59.2 - D.10. - DEMO TREND

D.11. Quel est votre âge ?

--	--

EB59.2 - D.11. - DEMO TREND

PAS DE QUESTIONS D.12. A D.14.

D.15. a) Quelle est votre profession actuelle ?

SI PAS D'ACTIVITE ACTUELLE - CODES 1 A 4 EN D.15.a.

b) Exerciez-vous une activité professionnelle rémunérée auparavant ? Laquelle en dernier lieu ?

	D. 15. a.	D. 15. b.
	PROFESSION ACTUELLE	PROFESSION PRECEDENTE
INACTIFS	1	
En charge des achats courants et des tâches ménagères ou sans aucune activité professionnelle		
Etudiants		2
Au chômage / temporairement sans emploi		3
A la retraite ou en congé de maladie prolongé		4
INDEPENDANTS	5	1
Agriculteur exploitant		
Pêcheur	6	2
Profession libérale (avocat, médecin, expert comptable, architecte, etc.)	7	3
Commerçant ou propriétaire d'un magasin, artisan ou autre travailleur indépendant	8	4
Industriel, propriétaire (en tout ou en partie) d'une entreprise	9	5
SALARIÉS	10	6
Profession libérale salariée (docteur, avocat, comptable, architecte, etc.)		
Cadre supérieur / dirigeant (PDG/DG, Directeur, etc.)	11	7
Cadre moyen	12	8
Employé travaillant la plupart du temps dans un bureau	13	9
Employé ne travaillant pas dans un bureau mais voyageant (vendeur, chauffeur, représentant, etc.)	14	10
Employé ne travaillant pas dans un bureau mais ayant une fonction de service (hôpital, restaurant, police, pompiers, etc.)	15	11
Contremaître, agent de maîtrise	16	12
Ouvrier qualifié	17	13
Autre ouvrier (non qualifié), personnel de maison	18	14
N'A JAMAIS EXERCE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE REMUNEREE		15

EB59.2 - D.15. - DEMO TREND

PAS DE QUESTIONS D.16. A D.18.

D.19. Etes-vous la personne qui apporte le revenu principal au foyer ? (LIRE)

- Oui 1
- Non 2
- Les deux de façon égale 3
- NSP 4

EB59.2 - D.19. - DEMO TREND

PAS DE QUESTION D.20.**SI "NON", CODE 2 IN D.19.**

D.21. a) Quelle est la profession actuelle de la personne qui apporte le revenu principal du foyer ?

SI "PAS D'ACTIVITE ACTUELLE", CODE 1 A 4 EN D.21.a.

b) Exerçait-elle une activité professionnelle rémunérée auparavant ? Laquelle en dernier lieu ?

	D. 21. a.	D. 21. b.	
	PROFESSION ACTUELLE	PROFESSION PRECEDENTE	
INACTIFS	1		
En charge des achats courants et des tâches ménagères ou sans aucune activité professionnelle			
Etudiant		2	
Au chômage / temporairement sans emploi		3	
A la retraite ou en congé de maladie prolongé		4	
INDEPENDANTS	5	1	
Agriculteur exploitant			
Pêcheur	6	2	
Profession libérale (avocat, médecin, expert comptable, architecte, etc.)	7	3	
Commerçant ou propriétaire d'un magasin, artisan ou autre travailleur indépendant	8	4	
Industriel, propriétaire (en tout ou en partie) d'une entreprise	9	5	
SALARIES	10	6	
Profession libérale salariée (docteur, avocat, comptable, architecte, etc.)			
Cadre supérieur / dirigeant (PDG/DG, Directeur, etc.)		11	7
Cadre moyen		12	8
Employé travaillant la plupart du temps dans un bureau		13	9
Employé ne travaillant pas dans un bureau mais voyageant (vendeur, chauffeur, représentant, etc.)		14	10
Employé ne travaillant pas dans un bureau mais ayant une fonction de service (hôpital, restaurant, police, pompiers, etc.)		15	11
Contremaître, agent de maîtrise		16	12
Ouvrier qualifié		17	13
Autre ouvrier (non qualifié), personnel de maison	18	14	
N'A JAMAIS EXERCE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE REMUNEREE		15	

EB59.2 - D.21. a&b - DEMO TREND

PAS DE QUESTIONS D.22. A D.24.

D.25. Diriez-vous que vous vivez ... ? (LIRE)

dans une commune rurale	1
dans une ville petite ou moyenne.....	2
dans une grande ville	3
NSP.....	4

EB59.2 - D.25. - DEMO TREND

PAS DE QUESTIONS D.26. A D.28.

D.29. Nous désirons en plus des informations sur les revenus des foyers pour analyser les résultats de cette étude selon les différents types. Voici une série de revenus mensuels (MONTRER CARTE). Veuillez compter l'ensemble des gains et salaires MENSUELS de tous les membres du foyer, toutes pensions ou allocations sociales ou familiales comprises, ainsi que tout autre revenu tel que les loyers. Bien sûr, votre réponse, comme toutes celles de cette interview sera traitée confidentiellement et toute référence à vous ou votre foyer sera impossible. Veuillez me donner la lettre correspondant aux revenus de votre foyer et ce, AVANT toutes taxes ou déductions.

B.....	1
T.....	2
P.....	3
F.....	4
E.....	5
H.....	6
L.....	7
N.....	8
R.....	9
M.....	10
S.....	11
K.....	12
Refus.....	13
NSP.....	14

EB59.2 - D.29. - DEMO TREND

ANNEXE I : EUROBAROMÈTRE STANDARD 60.0 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2003, the European Opinion Research Group, un consortium d'agences d'étude de marché et d'opinion publique, constitué d'INRA in Belgium – I.C.O. et de GfK Worldwide, a réalisé la vague 60.0 de l'EUROBAROMÈTRE STANDARD à la demande de la COMMISSION EUROPEENNE, Direction générale Presse et communication, Secteur Opinion publique.

L'EUROBAROMETRE 60.0 couvre la population - ayant la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne -, de 15 ans et plus, résident dans chaque Etat membre de l'Union européenne. Le principe d'échantillonnage appliqué dans tous les Etats membres est une sélection aléatoire (probabiliste) à phases multiples. Dans chaque pays EU, divers points de chute ont été tirés avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population (afin de couvrir la totalité du pays) et à la densité de la population.

A cette fin, ces points de chute ont été tirés systématiquement dans chacune des "unités régionales administratives", après avoir été stratifiés par unité individuelle et par type de région. Ils représentent ainsi l'ensemble du territoire des Etats membres, selon les EUROSTAT-NUTS II et selon la distribution de la population résidente nationale en termes de régions métropolitaines, urbaines et rurales. Dans chacun des points de chute sélectionnés, une adresse de départ a été tirée de manière aléatoire. D'autres adresses (chaque Nème adresse) ont ensuite été sélectionnées par des procédures de "random route" à partir de l'adresse initiale. Dans chaque ménage, le répondant a été tiré aléatoirement. Toutes les interviews ont été réalisées en face à face chez les répondants et dans la langue nationale appropriée.

<u>PAYS</u>	<u>INSTITUTS</u>	<u>N° INTERVIEWS</u>	<u>DATES DE TERRAIN</u>	<u>POPULATION 15+ (x 000)</u>
Belgique	INRA in BELGIUM	1030	1/10 – 30/10	8,458
Danemark	GfK DANMARK	1000	1/10 – 30/10	4,355
Allemagne(Est)	INRA DEUTSCHLAND	1014	1/10 – 19/10	13,164
Allemagne(Ouest)	INRA DEUTSCHLAND	1043	2/10 – 19/10	56,319
Grèce	MARKET ANALYSIS	1000	6/10 – 30/10	8,899
Espagne	INRA ESPAÑA	1000	8/10 – 29/10	34,239
France	CSA-TMO	1051	1/10 – 22/10	47,936
Irlande	LANSDOWNE Market Research	1001	1/10 – 28/10	3,004
Italie	INRA Demoskopoea	1000	2/10 – 28/10	49,531
Luxembourg	ILRes	606	1/10 – 30/10	357
Pays-Bas	INTOMART	1023	1/10 – 30/10	13,010
Autriche	SPECTRA	1031	2/10 – 28/10	6,770
Portugal	METRIS	1000	4/10 – 25/10	8,620
Finlande	MDC MARKETING RESEARCH	1011	1/10 – 30/10	4,245
Suède	GfK SVERIGE	1000	1/10 – 30/10	7,252
Grande-Bretagne	MARTIN HAMLIN LTD	1004	1/10 – 30/10	46,370
Irlande du Nord	ULSTER MARKETING SURVEYS	310	2/10 – 24/10	1,314
	Nombre total d'interviews	16124		

Dans chaque pays, l'échantillon a été comparé à l'univers. La description de l'univers se base sur les données de population EUROSTAT. Pour tous les Etats membres EU, une procédure de pondération nationale a été réalisée (utilisant des pondérations marginales et croisées), sur base de cette description de l'univers. Dans tous les pays, au moins le sexe, l'âge, les régions NUTS II et la taille de l'agglomération ont été introduits dans la procédure d'itération. Pour la pondération internationale (i.e. les moyennes EU), INRA (EUROPE) recourt aux chiffres officiels de population, publiés par EUROSTAT ou les instituts nationaux de statistique. Les chiffres complets de la population, introduits dans cette procédure de post-pondération, sont indiqués ci-dessus.

Les résultats des études EUROBAROMETRE sont analysés et sont présentés sous forme de tableaux, de fichiers de données et d'analyses. Pour chaque question, un tableau de résultats est fourni, accompagné de la question complète en anglais et en français. Ces résultats sont exprimés en pourcentage calculé sur la base totale. Les résultats des enquêtes EUROBAROMETRE sont analysés par la Direction générale Presse et communication de la Commission européenne, Secteur Opinion publique, Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles. Les résultats sont publiés régulièrement sur le site Internet de la CE : http://europa.eu.int/comm/public_opinion/. Tous les fichiers de données de l'EUROBAROMÈTRE sont déposés au Zentralarchiv (Universität Köln, Bachemer Strasse 40, D-50869 Köln-Lindenthal), disponibles via la banque de données CESSDA <http://www.nsd.uib.no/cessda/europe.html>. Ils sont à la disposition de tous les instituts membres du "European Consortium for Political Research" (Essex), du "Inter-University Consortium for Political and Social Research" (Michigan) et de toute personne intéressée par la recherche en sciences sociales.

Il importe de rappeler aux lecteurs que les résultats d'un sondage sont des estimations dont l'exactitude, toutes choses égales par ailleurs, dépend de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé. Pour des échantillons d'environ 1.000 interviews, le pourcentage réel oscille dans les intervalles de confiance suivants :

Pourcentages observés	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
Limites de confiance	± 1.9%	± 2.5%	± 2.7%	± 3.0%	± 3.1%

INSTITUTS ET RESPONSABLES DE RECHERCHE

The European Opinion Research Group EEIG
Christine Kotarakos
111, rue Colonel Bourg – B-1140 Brussels
Tel : +32 2 724 89 15 – Fax : +32 2 724 89 12
e-mail : christine.kotarakos@eorg.be

INRA in BELGIUM SA/NV
159-165, avenue de la Couronne – B-1050 Brussels
Tel : +32 2 642 47 11 – Fax : +32 2 648 34 08

BELGIQUE	INRA in BELGIUM 159 avenue de la Couronne B-1050 BRUXELLES	Mr. Jean-Michel Lebrun Jean-Michel.Lebrun@inra.com	tel. fax	++/32 2 642 47 11 ++/32 2 648 34 08
DANMARK	GfK DENMARK Sylows Allé, 1 DK-2000 FREDERIKSBERG	Mr. Finn Villemoes Finn.Villemoes@gfk.dk	tel. fax	++/45 38 32 20 00 ++/45 38 32 20 01
DEUTSCHLAND	INRA DEUTSCHLAND Papenkamp, 2-6 D-23879 MÖLLN	Mr Christian HOLST christian.holst@inra.de	tel. fax	++/49 4542 801 0 ++/49 4542 801 201
ELLAS	Market Analysis 190 Hymettus Street GR-11635 ATHENA	Mr. Spyros Camileris markanalysis@ marketanalysis.gr	tel. fax.	++/30 1 75 64 688 ++/30 1 70 19 355
ESPAÑA	INRA ESPAÑA Avda de Burgos Nº 12, 8ª planta 28036 Madrid SPAIN	Ms Victoria MIQUEL victoria.miquel@ consulting.ecoipsos.es	tel. fax	++/34 91 7672199 ++/34 91 3834254
FRANCE	CSA-TMO 30, rue Saint Augustin F-75002 PARIS	Mr. Bruno JEANBART bruno.jeanbart@csa-tmo.fr	tel. fax	++/33 1 44 94 59 10 ++/33 1 44 94 40 01
IRELAND	LANSDOWNE Market Research 49, St. Stephen's Green IRL-DUBLIN 2	Mr Roger JUPP roger@Lmr.ie	tel. fax	++/353 1 661 34 83 ++/353 1 661 34 79
ITALIA	INRA Demoskopea Via Salaria, 290 I-00199 ROMA	Mrs Maria-Adelaide SANTILLI Santilli@demoskopea.it	tel. fax	++/39 06 85 37 521 ++/39 06 85 35 01 75
LUXEMBOURG	ILReS 46, rue du Cimetière L-1338 LUXEMBOURG	Mr Charles MARGUE charles.margue@ilres.com	tel. fax	++/352 49 92 91 ++/352 49 92 95 555
NEDERLAND	Intomart Noordse Bosje 13-15 NL - 1201 DA HILVERSUM	Mr. Dré Koks Dre.Koks@intomart.nl	tel. fax	++/31/35/625 84 11 ++/31/35/625 84 33
AUSTRIA	SPECTRA Brucknerstrasse, 3-5/4 A-4020 LINZ	Ms Jitka NEUMANN neji@spectra.at	tel. fax	++/43/732/6901 ++/43/732/6901-4
PORTUGAL	MetrisGfK Rua Marquês da Fronteira, 8 – 1º Andar 1070 - 296 LISBOA	Ms Mafalda BRASIL mafaldabrasil@metris.gfk.pt	tel. fax	++/351 210 000 200 ++/351 210 000 290
FINLAND	MDC MARKETING RESEARCH Ltd Itätuulenkuja 10 A FIN-02100 ESPOO	Mr. Mika Kiiski Mika.Kiiski@ins-gallup.fi	tel. fax	++/358 9 613 500 ++/358 9 613 50 423
SWEDEN	GfK SVERIGE S:t Lars väg 46 S-221 00 LUND	Mr Rikard EKDAHL rikard.ekdahl@gfksverige.se	tel. fax	++/46 46 18 16 00 ++/46 46 18 16 11
GREAT BRITAIN	MARTIN HAMBLIN LTD Mulberry House, Smith Square 36 UK-London Swip 3HL	Mr. Ross Williams ross.williams@ martinhamblyn.co.uk	tel. fax	++/44 207 222 81 81 ++/44 207 396 90 46